

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE MANAGEMENT
ENSM. Pôle Universitaire de KOLÉA**



MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Master Entrepreneuriat et management de projet.

**Étude comparative du rôle des dispositifs institutionnels d'aide à
la création d'entreprise.**

**CAS : Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes – Centre de Facilitation d'Oran
– Pépinière d'Entreprise d'Oran**

Elaboré par : HADDOUCHE ABDELKRIM

Encadré par : Dr. CHOIRA MOHAMED.

Année : 2018/2019

RESUME

L'objet du présent travail est de faire une analyse critique des dispositifs institutionnels d'aide à la création d'entreprise en Algérie, ces dispositifs sont comme suit : ANSEJ, centre de facilitation d'Oran et la pépinière d'entreprise. Pour ce faire nous avons utilisé la démarche qualitative pour traiter cette étude comparative afin d'arriver à essayer de proposer des recommandations pour minimiser le chevauchement et la non complémentarité entre ces dispositifs.

Mots clés : création d'entreprise, dispositif d'aide, centre de facilitation.

ABSTRACT

The purpose of the present work is to make a critical analysis between the institutional devices of assistance to the creation of company in Algeria, these devices are as follows: National Agency for Youth Employment Support, center of facilitation of Oran and the incubator of company. To do this we used the qualitative approach to treat this comparative study in order to arrive tried to propose recommendations to minimize the overlap and non-complementarity between these devices.

Key words : business creation, helpdesk, facilitation center.

ملخص

الغرض من هذا العمل هو إجراء تحليل نقدي بين الأجهزة المؤسسية للمساعدة في إنشاء شركة في الجزائر، وهذه الأجهزة هي كما يلي الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب مركز تيسير وهران وحاضنة الشركة. للقيام بذلك، استخدمنا النهج النوعي لعلاج هذه الدراسة المقارنة من أجل الوصول إلى محاولة اقتراح توصيات لتقليل التداخل وعدم التكامل بين هذه الأجهزة.

الكلمات المفتاحية: إنشاء المؤسسات، مكتب المساعدة، مركز التسهيل

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier le grand Dieu tout puissant de m'avoir donné la volonté de réaliser ce modeste travail.

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à mon encadreur académique M. CHOIRA Mohamed pour avoir accepté de diriger ce travail et m'avoir suivi et soutenu tout au long de la réalisation de ce mémoire, ainsi que Mme. DAHMANI Naima mon encadreur professionnel.

Je remercie l'ensemble du personnel de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes pour leur soutien et leur collaboration au cours de mon stage.

Je tiens à exprimer mes remerciements à Mme. ARBAOUI Kheira pour m'avoir accompagné au niveau d'Oran et pour son précieux temps qu'elle nous a accordé en dehors de l'école. Ainsi M. DINAR Amine le responsable d'accueil et orientation du centre de facilitation d'Oran.

Je remercie encore Mme. MALTI. La directrice de la pépinière d'Oran, ainsi l'ensemble du personnel de la pépinière d'entreprise d'Oran.

J'exprime également, toute ma gratitude et reconnaissance aux membres du Jury qui m'ont fait l'honneur d'accepter d'examiner et évaluer ce travail.

Je tiens à exprimer mes remerciements à l'ensemble du personnel de l'Ecole Nationale Supérieure de Management, pour la formation de qualité, leur soutien et leur disponibilité.

Enfin, je remercie mes très chers parents, mes frères et sœurs, et toute ma famille qui m'ont soutenue tout au long de ma recherche.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ.....	I
REMERCIEMENT.....	II
TABLE DES MATIERES.....	III
LISTE DES TABLEAUX.....	VI
LISTE DES FIGURES.....	VII
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLE ET ACRONYMES.....	VIII
LISTE DES ANNEXES.....	XI
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : REVUE DE LITÉRATURE ET CADRE CONCEPTUEL.....	3
1. Fondement de l’entrepreneuriat.....	4
1.1 Histoire et évolution de L’entrepreneuriat	4
1.2 Historique et évolution de l’entrepreneuriat en Algérie	4
1.3 Évolution des petites entreprises en Algérie.....	7
1.4 Avantage apporté par la loi 17-02	10
2. Les dispositifs d’aide à la création d’entreprise.....	12
2.1 savoir se faire accompagner.....	12
2.2 solliciter les structures institutionnelles d’accompagnement.....	12
2.2.1 les chambres de commerces.....	12
2.2.2 les chambres de métiers.....	13
2.3 les associations et les fédérations professionnelles.....	13
2.3.1 fédération professionnelles.....	14
2.3.2 réseaux d’accompagnement.....	14
2.3.3 les fonds de prêt d’honneur.....	14
2.3.4 les couveuses, incubateurs et pépinières.....	15
2.4 Les structures privées d’accompagnement.....	16
2.4.1 les structures d’essaimage.....	16

2.4.2	les coaches privées.....	17
3.	quelques dispositifs d'aide a la création d'entreprise en Algérie.....	17
3.1	L'ANDI et le guichet unique décentralisé.....	17
3.2	La caisse nationale d'allocation chômage(CNAC).....	18
3.3	L'agence national de gestion du microcrédit (ANGEM).....	19
CHAPITRE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....		22
1.	approche méthodologique.....	23
1.1	positionnement épistémologique.....	23
1.2	le mode de raisonnement mobilisé.....	23
2.	stratégie de recherche et méthodologie de collecte de donnés.....	24
3.	procédure de collecte de données.....	26
3.1	l'entretien semi directif.....	26
3.2	l'observation direct.....	27
3.3	collecte de documents.....	27
3.4	les entretiens.....	28
3.5	structure de l'entretien.....	28
4.	fiabilité et validité de l'étude.....	28
4.1	la validité interne.....	29
4.2	la validité externe.....	29
CHAPITRE III : analyse et discussion des résultats.....		30
SECTION 1 présentation des trois organisme d'accueil		31
1.	le centre de facilitation d'Oran.....	31
1.1	présentation de centre de facilitation d'Oran.....	31
1.2	les conditions d'éligibilité.....	31
1.3	les objectifs du centre.....	32
1.4	les missions du personnel du centre.....	32
1.5	les services fournit par le centre.....	33
2.	la pépinière d'entreprise.....	36
2.1	les missions de pépinière.....	36
2.2	service aux créateurs d'entreprise.....	38
3.	l'agence national de soutien a l'emploi des jeunes.....	40
3.1	les missions de L'ANSEJ.....	40

3.2 les conditions d'éligibilité.....	40
3.3 les étapes d'accompagnement.....	41
3.4 le montage financier.....	41
3.4.1 le financement mixte.....	41
3.4.2 le financement triangulaire.....	44
3.5 bulletin d'information statistique de la PME.....	47
SECTION 2 : RÉSULTAT ET DISCUSSION.....	49
1. analyse	49
1.1 synthèse.....	53
2. résultat général.....	55
2.1 recommandations.....	55
CONCLUSION.....	56
RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE.....	59
ANNEXE A-GUIDE D'ENTRETIEN.....	62

LISTE DES TABLEAUX

N°	Intitulé	page
1	Evolution des PME/PMI en 2018	9
2	Mode de financement de la CNAC niveau 1.	19
3	Mode de financement de la CNAC niveau 2.	20
4	Bilan d'activité des centres de facilitations sur le territoire national.	34
5	Le tarif d'hébergement au niveau de la pépinière.	38
6	Bilan d'activité des pépinières d'entreprise sur le territoire national.	39
7	Statistiques sur la pépinière d'entreprise d'Oran.	39
8	Le montage financier ANSEJ, financement mixte niveau 1.	42
9	Le montage financier ANSEJ, financement mixte niveau 2.	43
10	Le financement triangulaire niveau 1.	45
11	Le financement triangulaire niveau 2.	46
12	Projet financé par genre et par secteur d'activité	47
13	Les missions des trois dispositifs.	50
14	les services fournissent par les trois dispositifs.	51
15	La population visée par les trois dispositifs.	52
16	Les formes de soutien.	52
17	Evaluation des missions de chaque dispositif.	53

LISTE DES FIGURES

N°	Intitulé	Page
1	Mode de financement niveau 1	19
2	Bilan d'activité des CF sur le territoire nationale	35
3	structure de financement mixte niveau 1	42
4	structure de financement mixte niveau 2	43
5	Structure de financement triangulaire niveau 1	45
6	Structure de financement triangulaire niveau 2	46
7	Projet financé par secteur d'activité	48

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLE ET ACRONYMES

abréviation	Explication
ANSEJ	Agence national de soutien à l'emploi des jeunes.
ANDI	Agence national de développement de l'investissement.
APSI	Agence de promotion de soutien et de suivi de l'investissement.
ADIE	Association pour droit à l'initiative économique
CACI	Chambre algérienne de commerce et d'industrie.
CMA	Chambre des métiers et d'artisanat.
CF	Centre de facilitation.
CCI	Chambre de commerce et d'industrie.
CNI	Conseil national d'investissement.
CNAC	Caisse national d'allocation au chômage.
GUD	Guichet unique décentralisée.
PME	Petite et moyens entreprises.
PFIL	Plateforme de l'initiative locale.
TPE	Très petite entreprises.

LISTE DES ANNEXES

N°	Intitulé	page
A	Guide d'entretien	63

Introduction :

L'Algérie, avec l'avènement de l'économie de marché et les changements intervenus au niveau des dispositifs institutionnels d'accompagnement, et la contraction marquée des structures publiques économiques, les retards enregistrés dans l'engagement des réformes et la non maîtrise de tous les éléments de la nouvelle tendance prise par l'économie mondiale, ont posé un ensemble de dysfonctionnements dans les processus économique, qu'il s'agisse des incitations à l'investissement, de la transparence du jeu des acteurs que des asymétries sur les différents marchés, favorisant ainsi le terrain aux activités informelles.

Créer une entreprise, on y pense tous tôt ou tard. Ce qui coûte, c'est de franchir le pas !

Vous voulez être indépendant, travailler pour en récolter les fruits, bâtir une entreprise et constituer un capital pour le revendre ou le transmettre à vos proches, gérer votre temps comme bon vous semble. Quel que soit votre motivation, aussi forte soit-elle, vous savez que ce sera difficile et que la réussite dépendra du soin et de l'énergie que vous accordez à cette entreprise. On passe facilement du rêve à la réalité, encore faut-il se donner les moyens de voir ses rêves se réaliser. La réalité du terrain nous fait faire un triste constat, il y a beaucoup d'échecs dans le domaine de la création d'entreprise. La leçon à en tirer est qu'il faut bien réfléchir à son projet. (Claude TRIQUERE, 2013/2014, p.17)

À la base de toute création se trouve la connaissance d'une activité, un savoir-faire qui présume qu'on va pouvoir satisfaire une clientèle désireuse de consommer son produit ou son service. Cette conviction première est le moteur de l'enthousiasme qui amène le futur créateur à franchir le pas. La deuxième phase consiste en une interrogation : où et comment donner naissance à une entreprise ?

Il s'ensuit, par les différentes démarches auprès des chambres de métiers ou de commerce, par exemple, une prise de conscience qu'il faut un statut juridique, quelques fois des compétences sanctionnées par un diplôme ou une expérience, ou une formation complémentaire. Tout cela a un coût et on prend amèrement conscience que tout se paie, y compris des choses auxquelles on n'avait pas pensé.

Des obstacles se dressent devant soi et amènent à repenser le projet. Ce dernier est constamment remis en cause, car il est incomplet.

Quand on parle d'aides, on pense généralement argent. En matière de création d'entreprises, ce n'est toujours le cas, ce serait même plutôt exceptionnel. Les aides sont dispensées afin de faciliter la démarche du créateur et son installation, et cela peut revêtir diverses formes : information, conseil, allègements, fiscaux ou sociaux, garanties pour emprunts, prêts sans intérêts ou sans garantie accueil dans les locaux, maintien d'allocations pôle emploi, ou de couverture social, accompagnement en gestion dans les débuts de l'entreprise... mais aussi subventions et crédits préférentiels ou classique auprès des banques.

Avant d'énoncer la liste des organismes et les aides qu'ils attribuent, mieux vaut comprendre le mécanisme des aides afin de ne pas s'embrasser de démarche inutiles.

Il existe des aides légales qui s'appliquent à l'ensemble des entreprises. Elles ont été traitées plus haut.

Sur le même principe, les autres aides sont accordées sur des critères précis : situation personnelle ou géographique ou tenant au domaine d'activités.

Il existe des aides pour l'information, le conseil, l'accompagnement qui sont plus généralisées et profitent à l'ensemble des porteurs de projets. Généralement gratuites ou subventionnées, elles valent la peine que vous y recouriez. (Claude TRIQUERE, 2013,2014. P.253.254)

Et pour définir notre thème on pose la problématique suivant :

Quel est la valeur ajoutée de dispositifs en matière de création des micro-entreprises ?

Et quel est la relation entre ces dispositifs ?

**CHAPITRE 1 : REVUE DE
LITTERATURE ET CADRE
CONCEPTUEL**

Section 1 : fondements de l'entrepreneuriat

1.1 Histoire et évolution de L'entrepreneuriat :

Dans l'histoire du capitalisme, les entrepreneurs sont souvent comblés le Vœu d'Alphonse allais, en mettant les usines à la compagnie, les villes S'identifiant dans le site ou le district industriel. Au 19e siècle, des fabriques s'implantent près des gisements de minerai, bois en abondance, pour une Exploitation, parlant ainsi d'une manufacturière. À côté, des maîtres de forges des historiens et écrivains décrivent des sagas familiales dans la petite industrie.

Au cours de la deuxième phase du capitalisme industriel, un développement considérable de l'artisanat et des corporations dans des villes pour se sortir de L'autoconsommation villageoise et d'entrer dans une économie de production et de distribution des biens de consommation standardisés, une économie d'agglomération basée sur des relations avec des classes salariales et citadines boutées hors du milieu rural.

Au cours des années 60-80, c'est l'implantation des unités industrielles déconcentrer, appartenant à des groupes industriels en voie de forte centralisation, et une politique industrielle territoriale basée sur l'urbanisation moderniste et oppose un nécessaire exode rural comme les enclosures en Angleterre. Au cours des années 80-90, une tendance politique, et une régionalisation pour, favoriser la diversification des tailles des villes par une politique municipale (communauté des communes), en matière de développement économique et d'aides à l'entrepreneuriat.

Cette diversité, voire cette hétérogénéité, facteur de complexité, n'est pas sans lien avec l'éclatement de l'entrepreneuriat, (VERSTRAETE Thierry, 2000, p.263.)

1.2 Historique et évolution de l'entrepreneuriat en Algérie :

L'Algérie à était passée par deux grande périodes cruciales marquante l'histoire de l'évolution de l'entrepreneuriat et du secteur privé en Algérie. En effet, elle possède en matière de création d'entreprises une expérience particulière intéressante qu'elle a acquise tout au long des quatre dernières décennies. Il s'agit d'une expérience intervenue dans un pays qui a hérité à l'indépendance d'un nombre peut significatif d'entreprises gérées par des nationaux et qui fut donc à ses débuts un moment de véritables apprentissages pour les créateurs d'entreprises et les institutions d'appui, cette expérience se déroula en deux assez bien délimitées dans le temps.

Juste après l'indépendance, L'Algérie s'est engagée dans un ambitieux programme de développement visant à assurer la transformation locale des richesses et à accroître leur utilisation à l'intérieur de l'économie. L'objectif principal de la politique de développement suivie est de transformer l'économie algérienne en y implantant une industrie de base, en procédant à des transformations des rapports de propriété au sein de l'agriculture et en maîtrisant le commerce extérieur à l'aide des instruments de l'État.

L'État comme instrument de réalisation et de réussite du projet du développement économique et social se voit confier trois fonctions essentielles : une fonction économique en tant que 'grand entrepreneur' devant mettre en place et conduire à une économie étatique moderne ; une fonction sociale redistributive faisant de lui un État-providence et enfin une fonction de socialisation et de disciplinarisation du citoyen et de la société.

Pendant toute la période (1962-1989) une rapide revue de l'histoire économique et politique, nous rappelle un système politique basé sur un parti unique et un modèle économique centralement dirigé. L'État a été pendant plus de 30 ans le principal entrepreneur et employeur, il s'impose ainsi comme propriétaire du patrimoine des entreprises et responsable de leur création, mais aussi de leur gestion. Pour assurer son contrôle sur la gestion de ses entreprises, l'état a mis en œuvre des dispositifs multiples. Il assume également les résultats de leur gestion comme on peut l'observer à travers les nombreuses opérations répétées d'assainissement financier prises en charge par le trésor public durant cette période et destinées à rétablir les équilibres financiers de ces entités en déficit chronique.

L'entrepreneur privé de son côté était vu comme 'un profiteur' et était accusé d'appartenir à une classe de bourgeoisie exploiteuse (charte nationale de 1976).

Pour lutter contre toute forme d'exploitation, l'état algérien a limité le champ de l'entrepreneuriat privé. Les entrepreneurs ne doivent investir que dans des activités complétant celles des grandes entreprises d'État. La taille de leur affaire ne doit pas dépasser le seuil d'une entreprise moyenne.

Il est évident de signaler que l'entrepreneur, même s'il n'a pas été écarté de l'activité économique durant cette période, était encadré par un environnement spécifique : marché non concurrentiel, prix fixés administrativement, monopole d'Etat, bureaucratie (bancaire et administrative) pesante et corruption touchant les différentes sphères de l'économie.

Début des années 80, le processus de désengagement de l'état a ouvert la porte à l'émergence et au renforcement du secteur privé qui jusque-là était principalement concentré dans trois branches : l'industrie alimentaire, le textile et les matériaux de construction.

La loi relative de 1982 relative à l'encouragement et à l'investissement privatif vise à insérer davantage le secteur privé dans le système de planification nationale et lui faciliter notamment l'accès au crédit et aux importations. Toutefois, vu les événements environnementaux internes et externes, l'Algérie a brusquement rompu avec son système économique ; elle se lance, à la fin des années 1980,

Dans la mise en place d'une nouvelle organisation axée sur le marché. Là il y a lieu de s'interroger sur la nouvelle vision de l'entrepreneuriat algérien.

La décennie 1990 marque inéluctablement un tournant dans le processus de libéralisation de l'économie algérienne. En effet, après l'échec du socialisme et les déficits de la plupart des grandes entreprises d'État, l'Algérie lance de grandes réformes pour instituer l'économie de marché, un arsenal juridique considérable a été développé notamment au cours de l'année 1990 pour asseoir les bases d'une telle transformation : libération des prix (loi 90-01 du 14 avril 1990 sur la monnaie et le crédit, loi de février 1990 sur la fixation des salaires sur une libre négociation (salariés — employeurs), abolition du monopole sur le commerce extérieur, ouverture du capital de certaines entreprises publiques à des actionnaires privés (ordonnance 95-22 du 26 août 1995, ordonnance 97 -12 du 19 mars 1997) et création d'un marché financier en 1996.

D'un autre côté, l'État a entrepris sous la pression des institutions monétaires internationales (FMI, banque mondiale...) d'encourager l'investissement privé en lui facilitant l'accès au crédit et en diminuer la bureaucratie qui pèse lourdement sur son développement. Ainsi, le nouveau dispositif législatif et réglementaire garantit plus de liberté aux entreprises privées et aux entrepreneurs en prenant soin de les orienter vers une dynamique beaucoup plus productiviste que spéculative. L'État vise l'entrepreneur comme acteur principal du développement économique de la nouvelle orientation. Désormais, l'entrepreneur est mis au centre de la réflexion pour l'élaboration des politiques de développement. Plusieurs institutions ont vu le jour rien que pour aider l'entrepreneur à créer et accroître son affaire.

A titre d'exemple, l'État a adopté en 2003 une action pour promouvoir et relancer le secteur de l'artisanat. Dans cette phase de transition, l'État algérien continue d'assurer un rôle incitatif par l'intermédiaire de l'agence de promotion et de soutien à l'investissement (APSI) qui, grâce aux différents avantages fiscaux qu'elle accorde aux nouveaux entrepreneurs, a entraîné un mouvement important de création de petite et moyenne entreprise.

Avec la montée du chômage plus récemment surtout les jeunes moins de 30 ans (qui représentent près de 70 % de la population) a suscité la création d'aides financières incitatives à la création d'entreprises développées en leur direction dans le cadre de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ). Il reste à signaler qu'il existe un décalage entre les textes et lois réglementaires encourageant la liberté d'entreprendre et leur mise en œuvre. (MELBOUCI, 2008).

1.3 L'évolution des petites entreprises en Algérie :

Constatant le recul et l'inefficacité de l'entreprise publique suite à la médiocrité de la production et l'inaptitude de satisfaire les demandeurs d'emplois (l'augmentation du chômage), ce qui a influencé négativement l'économie nationale. L'État algérien se lance dans la libéralisation des marchés, l'encouragement de l'initiative privée, et la privatisation. Cette fois, la stratégie de développement est basée sur la promotion de l'entrepreneuriat privée par la multiplication des PME/TPE.

En Algérie, les PME jouent un rôle fondamental dans le processus de développement économique. Elles sont considérées comme l'un des principaux créateurs d'emplois durables et contributeurs à l'augmentation de la valeur ajoutée. L'ouverture économique amorcée dès le début de la décennie 90 est le facteur principal de développement des entreprises privées, avec l'ensemble des dispositifs relatifs à la création d'entreprises.

La date de 1995 pour l'économie algérienne, constitue la période de transition vers une économie de marché, ce changement l'a conduit à établir des relations avec des institutions internationales, telles que le Fonds Monétaire international et la banque mondiale pour atténuer la crise de ses dettes et pour pouvoir appliquer un régime de politique monétaire, financières et commerciales, qui lui a dictée la privatisation de nombreuses entreprises publiques, une procédure Qui a contribué au lancement et au développement des PME/PMI.

L'état a mis en place un nouveau cadre législatif et des réformes de redressement économique, tel le nouveau code de la promotion de l'investissement promulgué le 05/10/1993, ce code a eu pour but :

- La promotion de l'investissement
- L'égalité entre les promoteurs privés et étrangers
- Réduction du délai d'études des dossiers
- Remplacement d'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir

Les résultats satisfaisants ont poussé l'état à promulguer en 2001, l'ordonnance relative au développement de l'investissement (ordonnance N°01/03 du 20/08/2001) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI

(Loi N° 01/18/du 12/12/2001). Cette procédure a fixé des mesures de facilitation administrative dans la phase de création de l'entreprise, ainsi que la création d'un fond de garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME/PMI, la création du Conseil National de l'Investissement (CNI), et la suspension de la distinction entre investissements publics et investissements privés.

Selon le ministère de l'industrie et des mines :

A partir des années 2000, le poids de la PME/PMI a nettement augmenté, le nombre a plus que doublé, et la densité a presque quadruplé. Les statistiques disponibles indiquent que plus de la moitié des PME/PMI ont été créées entre 2001 et 2007, suite à la loi d'orientation sur les PME de 2001, soit 212120 entreprises. À la fin de 2010 le nombre des PME/PMI privées a connu une évolution remarquable, et a enregistré le nombre de 398788 entreprises, alors qu'au début de 2003 elles étaient à 207949 entreprises. Contrairement au nombre des PME/PMI publiques qui a enregistré une diminution de 228, en 07 années. Par contre, le total des artisans durant 07 années, a connu une augmentation nette et a passé de 79850 entreprises à la fin de 2009.

En matière de densité, le secteur enregistre un taux de dix PME/PMI pour mille habitants, (10/1000), un taux qui reste très loin des normes internationales où le taux le plus faible est de l'ordre de quarante-cinq PME/PMI pour mille habitants (45/1000), des statistiques plus détaillées sur l'évolution du secteur PME/PMI sont mentionnées sur le tableau suivant :

Tableau 1 : Evolution des PME/PMI en 2018

Population totale des PME (tous statuts confondus).		1 093 170
PME créées en 1er semestre 2017.		31 884
Cessations d'activités (PME privées).		21 139
PMI privées		97 728
PME publiques		262
Emplois (agents)		2 690 246
Importations (Millions de \$)		22 784
Exportations (Millions de \$)		19 828
Densité des PME (Nombre de PME pour 1000 Habitants)	Tous statuts juridiques confondus/ Moyenne internationale	26/45
	Personnes morales privées/ Moyenne internationale	15/45

Source : Ministère de l'Industrie et des Mines.

1.4 Avantage apporté par la loi 17-02 :

Loi n° 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438 correspondant au 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise.

Cette présente loi donne des avantages pour les PME en Algérie, la présente loi elle a pour objectifs suivant :

- l'impulsion de la croissance économique.
- l'amélioration de l'environnement de la PME.
- l'encouragement de l'émergence des PME notamment innovantes, et leur pérennisation.
- l'amélioration de la compétitivité et de la capacité.
- d'exportation des PME.
- la promotion de la culture entrepreneuriale.
- l'amélioration du taux d'intégration nationale et la promotion de la sous-traitance.

La politique de développement des PME s'appuie sur la concertation et la coordination avec les acteurs publics et privés concernés, et sur les études appropriées donnant lieu à des programmes, des mesures et des structures d'appui et d'accompagnement.

La présente loi aussi vient de défini la PME, La PME est définie, quel que soit son statut Juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services :

- employant (1) à (250) personnes.
- Dont le chiffre d'affaire n'excède pas quatre milliard de dinars algériens ou dont le total du bilan annuel n'excède pas un (1) milliard de dinars algériens.

Aussi elle forme des mesures d'aide et de soutien à la promotion de la PME, cette présente loi est pour objectif :

- De publier promouvoir la diffusion de l'information à caractère industriel, commercial juridique, économique, financier, professionnel et technologique relative au secteur des PME.
- D'encourager toute initiative tendant à faciliter l'accès des PME au foncier.
- D'œuvrer pour la mise en place de régimes fiscaux adaptés aux PME.
- de favoriser et d'encourager le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que les nouvelles technologies et l'innovation au sein des PME.
- de faciliter l'accès des PME aux instruments et services financiers adaptés à leurs besoins.
- D'encourager les associations professionnelles, les bourses de sous-traitance et les groupements.

- de renforcer la coordination entre les dispositifs de création et d'appui aux PME aux niveaux central et local.

Cette présente loi elle consiste aussi à la création et de la croissance de la PME, à travers la création des structures locales rattachées à l'agence Elles se composent des :

- centres d'appui et de conseil à la PME, ayant pour principales missions l'appui à l'émergence, à la Croissance et à la pérennisation des PME, ainsi que leur accompagnement ;
- pépinières d'entreprises chargées de soutenir les entreprises émergentes et de les héberger.
- Les missions, l'organisation et le fonctionnement des centres d'appui et de conseil à la PME et des pépinières d'entreprises, sont définis par voie réglementaire.

Elle assure un développement du système d'information économique sur les PME, l'agence, met en place un système d'information sur les PME afin de servir, notamment, d'outil de prospective et d'aide à la décision.

Les organismes et les administrations sous-mentionnés doivent fournir, au système d'information économique sur les PME, les différentes informations actualisées figurant dans les fichiers dont elles disposent.

Il s'agit notamment de fichiers :

- L'office national des statistiques.
- Centre national du registre commerce.
- La caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés.
- la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés.
- l'administration fiscale.
- l'administration des douanes.
- chambre algérienne de commerce et d'industrie.
- l'association des banques et des établissements financiers. (Loi n° 17-02)

Section 2 : les dispositifs d'aides à la création d'entreprise

2.1 Savoir se faire accompagner :

Les structures d'accompagnement donnent de l'information et propose des services permettant de s'orienter dans le maquis administratif des aides à la création. Faire savoir que l'on est accompagné est souvent, voir toujours, un gage de sérieux, notamment face aux banquiers et aux investisseurs de tout nature. Vues de l'extérieur, ces structures sont opaques. Elles ont un site internet, et sur place, fournissent des documents d'information et de méthodologie, des formations techniques. L'accès au conseil est sélectif. Le choix est fait par les conseiller en fonction de la nature de l'activité, du niveau de concrétisation du projet et du profile, et souvent de la qualité du contact avec l'entrepreneur.

Face aux conseillers de ces structures, il est important d'être curieux et de se montrer sociable. Ils peuvent toujours faire d'avantage qu'ils ne le croient eux-mêmes Alors n'hésitez pas à les solliciter ! (Michelle Jean-Baptiste, 2015, p.31)

L'objectif de cette de cette section est de nous permettre identifier plus facilement les différents structures qui pourrons nous être très utiles à chaque étape de notre développement :

Chambre de commerce, chambre des métiers, bureaux de développement économique, fédération professionnelles, boutique de gestion, association et réseaux d'appui à l'entrepreneuriat, incubateurs, pépinières, et autre sociétés de conseil à l'entrepreneuriat.

2.2 solliciter les structures institutionnelles d'accompagnement :

Créer une entreprise, c'est aussi dépendre d'ordres professionnels, d'organisation institutionnelle, naturellement conservatrices. Il n'est d'organisations que d'hommes, (Michelle Jean-Baptiste, 2015, p.33)

2.2.1 Les chambres de commerce :

Les chambres de commerce est d'industrie (cci) soutiennent toutes les entreprises ayant une activité commerciale (celles sous forme de sociétés collectives SARL, EURL ainsi que tous les créateurs de ces entreprises). Elles accueillent aussi les créateurs d'entreprise dans leurs espaces entreprendre ou espace création. (Michelle Jean-Baptiste, 2015, p.33)

Les défis que présente la mondialisation constituent une occasion majeure pour les chambres de commerce et d'industrie aux niveaux local, national et international de confronter leur rôle d'interface entre l'état et le secteur privé. Ainsi, les chambres de commerce et d'industrie doivent faire preuve d'innovation pour préparer leurs membres à relever ces défis, jouer leur rôle important de vecteur de développement. En Algérie,

On reproche aux chambres de commerce et d'industrie en Algérie d'être très limitées dans leurs missions. La chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) essaye de renforcer son rôle de vecteur dans le développement des entreprises. Bien que ses contributions à l'international restent limitées, aussi la chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) elle a mis en place des journées d'information sur la création d'entreprise et des stages de formation, mais, selon les professionnels le rôle des chambres de commerce et d'industrie ne se limite pas à la formation ni aux séminaires. C'est tout un travail de coordination entre les institutions publiques, les PME, le patronat et les experts économiques dans le but de contribuer au développement économique du pays. (Inès, 10-04-2019)

2.2.2 Les chambres de métiers :

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) soutiennent les entreprises ayant une activité artisanale.

Les chambres de métiers apparaissent comme des acteurs administratifs, elles sont au cœur des politiques de soutien au développement des entreprises et des réseaux de dirigeants. Partenaires de l'état, des collectivités territoriales, elles sont parties prenantes de tous les outils d'aide à la création d'entreprise et de toutes les commissions d'attribution d'aides. (Michelle Jean-Baptiste, 2015, p.33)

2.3 Les associations et les fédérations professionnelles :

Un projet démarre par une idée et se concrétise grâce à des rencontres, les organismes professionnels et les associations d'aide aux créateurs nous permettent de découvrir notre futur environnement professionnels et nous donnent les moyens et les ressources utiles à notre parcours d'entrepreneur. (Michelle Jean-Baptiste, 2015, p.34)

2.3.1 Fédération professionnelles

Ces organismes défendent les intérêts de leurs membres. Ils aident les créateurs à trouver un bon accompagnement et leur donnent des informations sur le secteur. De plus en plus de fédérations proposent des incubateurs. C'est pour elles un bon moyen de s'assurer de la viabilité des projets et de détecter des pratiques innovantes. (Michelle Jean-Baptiste, 2015, p.34)

2.3.2 Réseaux d'accompagnement

De nombreux réseaux d'accompagnement se sont créés pour aider les créateurs dans leurs démarches. Une partie importante d'entre eux est financée par les collectivités locales. Ces réseaux conseillent et soutiennent le créateur, ou l'orientent vers les interlocuteurs adéquats au projet d'entreprise. Certains réseaux peuvent même suivre l'entrepreneur après la création et l'accompagner dans le développement de son activité. Le créateur ne doit pas hésiter à les contacter.

Parmi les réseaux d'accompagnement implantés sur le territoire français :

- les boutiques de gestion, qui proposent des formations et des conseils payants
- le réseau entreprendre, qui réunit des chefs d'entreprise souhaitant apporter leur savoir et leur expérience aux nouveaux entrepreneurs. Ce réseau accompagne l'entrepreneur dans l'élaboration et la validation de son projet d'entreprise, accorde des prestations de conseil gratuites et des prêts d'honneur
- les plates-formes d'initiative locale(PFIL), très actives et intégrées au tissu économique local
- l'association pour le droit à l'initiative économique(ADIE), qui peut fournir un prêt ou du matériel aux personnes démunies n'ayant pas accès aux circuits de financement traditionnels. (Anne-laure stérin2013/2014, p.36)

2.3.3 Les fonds de prêts d'honneur

Les associations qui les proposent ont été créées pour relayer le travail des banquiers auprès des créateurs d'entreprise. Elles financent aussi des projets de reprise de fonds de commerce ou la petite ou moyenne entreprise.

Suivant les cas, elles proposent des prêts à taux zéro, à taux modéré ou bien mensualités modérées. Le prêt est attribué à titre personnel. C'est donc l'entrepreneur qui doit le rembourser.

L'association pour le droit à l'initiative économique (L'ADIE), le plus connu d'entre eux, propose des petits montants (moins de 10.000 euros), elle accompagne des projets locaux portés par des personnes qui ne disposent pas d'une fortune personnelle.

Initiative France, pour sa part, recherche des projets commerciaux artisanaux, voir des start-up. Ses prêts s'élèvent à environ 20.000 euros.

Enfin, le réseau entreprendre recherche les futurs leaders régionaux. Ses prêts sont validés par les entrepreneurs locaux qui participent à la gestion du fonds et qui accompagnent les lauréats. Ses prêts sont plus importants, allant jusqu'à 45000 euros. (Michelle Jean-Baptiste, 2015, p.34)

2.3.4 Les couveuses, incubateurs et pépinières

Ces dispositifs s'intéressent aux entreprises qui ont de l'ambition (start-up). Ils constituent de véritables « offres promotionnelles » pour attirer les entreprises sur un territoire ou vers des investisseurs à la recherche de bonnes opportunités d'affaire.

- **Couveuses**

L'entreprise en phase d'amorçage (elle n'est pas encore créée, le future entrepreneur souhaite étudier son projet et son marché avant de se lancer) peut être accueillie en couveuse. Comme le nom l'indique, on y couve et cajole l'entreprise tout juste naissante. (Anne-laure stérin2013/2014, p.36)

- **Incubateur d'entreprises**

Les entreprises en phase d'amorçage (le projet est étudié en vue d'être validé, avant de créer l'entreprise) ou en phase de démarrage (le projet est considéré viable, l'entreprise entame son activité) peuvent être incubées par une structure qui fournit des locaux, un accompagnement personnalisé et l'accès aux moyens mis à disposition des autres entreprises incubées dans ce même espace.

L'incubateur est une structure d'hébergement et d'accompagnement, le plus souvent dédiée à des entreprises en phase de création et technologiquement innovantes (souhaitent développer et exploiter un nouveau logiciel, une invention brevetée...)

Plus rarement, l'innovation consiste en une approche (marketing, sociétal) originale.

Pour être reçu dans un incubateur, l'entrepreneur doit être accepté, sur dossier et rendez-vous.

L'entrepreneur peut avoir déjà créé son entreprise, et avoir besoin de développer sa clientèle ou son produit. Plus souvent, l'entreprise n'est pas encore créée ; elle bénéficie d'une phase de pré-incubation, puis est incubée pendant une durée variable (jusqu'à trois ans) (Anne-laure stérin2013/2014, p.40)

- **Pépinière d'entreprise**

Les pépinières sont destinées à accueillir et accompagner les entreprises ayant une à trois années d'existence : elles leur proposent des locaux et un environnement dynamisant parmi d'autres jeunes entreprises. Elles leur fournissent aussi des moyens (secrétariat, salle de réunion, imprimante, réseau internet), et un accompagnement (mise en contact avec des professionnels).

Cet hébergement est payant, mais à des conditions généralement inférieures aux prix du marché (afin de favoriser le développement d'entreprise sur le territoire.) l'entrepreneur y trouvera d'autres entrepreneurs, de profils variés (entreprises en création ou déjà créées), et exerçant dans le même secteur d'activité si la pépinière est sectorielle. (Anne-laure2013/2014, p.40).

2.4 Les structures privées d'accompagnement :

Pour salarié, se lancer dans la création d'entreprise, c'est faire un saut dans le vide et se mettre en danger face à son employeur. Il est donc plus facile de déclarer son projet dans le cadre d'un plan de licenciement ou de prétexter une formation pour prendre un peu de recul en toute sécurité. (Michelle Jean-Baptiste, 2015, p.38)

2.4.1 Les structure d'essaimage :

Elles accompagnent les salariés dans la création de leur entreprise, de préférence dans le cadre de plans sociaux, ces structures mises en place par les grandes entreprises (air France). (Michelle Jean-Baptiste, 2015, p.38)

2.4.2 Les coaches privés :

Le coaching en entreprise ou ailleurs permet de faire le point et de trouver la motivation pour sauter le pas. Comment choisir un coach ?

Difficile d'être objectif ! Cet accompagnement individuel est avant tout une question de feeling entre deux personnes. Qu'il soit certifié ou pas, Les meilleures coaches sont ceux qui maîtrisent plusieurs disciplines. (Michelle Jean-Baptiste, 2015, p.38)

3. Quelques dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie :

Ces dernières années, le cadre de la création d'entreprise en général et celui de la PME en particulier s'est enrichi d'un certain nombre de législations et institutions ayants pour objectif de soutenir et d'encadrer la PME. L'objectif est de présenter les dispositifs publics d'aides à la création d'entreprise en Algérie.

3.1 L'ANDI et le Guichet unique Décentralisé :

Créée dans le cadre des réformes de 1ère génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement.

L'agence Nationale de Développement de l'Investissement a été créée sous forme d'un guichet unique décentralisé par l'ordonnance n° 01-03 du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement. C'est un établissement public à caractère administratif pour fournir des services aux investisseurs nationaux et étrangers. Elle est sous la tutelle des services du chef de gouvernement.

Le but principal du guichet unique est la simplification des procédures et des formalités pour la création des entreprises et pour la réalisation des projets, dans le guichet unique, l'investisseur a comme interlocuteur unique

Le représentant de l'ANDI, qui l'assiste en lui donnant toutes les informations nécessaires, vérifie les dossiers et les envoie aux services concernés.

L'ANDI est chargé de missions suivantes :

- l'enregistrement des investissements.
- la promotion des investissements en Algérie et à l'étranger.
- la promotion des opportunités et potentialités territoriales.
- la facilitation de la pratique des affaires, du suivi de la constitution des sociétés et de la réalisation des projets.
- l'assistance, l'aide et l'accompagnement des investisseurs.
- l'information et la sensibilisation des milieux d'affaires.
- la qualification des projets, leur évaluation et l'établissement de la convention d'investissement à soumettre à l'approbation du conseil national de l'investissement.

Pour la réalisation de ces buts, l'ANDI est chargée de la constitution du guichet unique décentralisé (GUD). Les guichets uniques décentralisés (un GUD dans chaque wilaya) sont théoriquement conçus pour être les interlocuteurs privilégiés des investisseurs. (<http://www.andi.dz/index.php/fr/missions-de-l-andi>, 22-04-2019, 22 :30h)

3.2 La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC) :

Créée en 1994 sous un décret exécutif n°94-188 du 6 juillet 1994 portant statut de la caisse nationale d'assurance chômage.

La caisse vise les chômeurs de la tranche d'âge entre 35 et 50 ans, qui investissent dans des activités industrielles et/ou des services. Sauf la revente en l'état, pour des montants d'investissement pouvant atteindre 5 millions DA. Il inclut un système de prêts (prêt initial à taux 0 et prêts à taux bonifié), un fond de caution mutuelle couvrant 70 % du crédit consenti par la banque, et un accompagnement le dispositif est encadré par une réglementation Particulière.

Le financement du projet est constitué de :

- l'apport personnel du chômeur-promoteur
- le prêt non rémunéré de la CNAC le montant varié selon le niveau d'investissement.
- le crédit bancaire dont une partie des intérêts est bonifié par la CNAC

Le financement est structuré en deux niveaux différents selon le seuil de L'investissement :

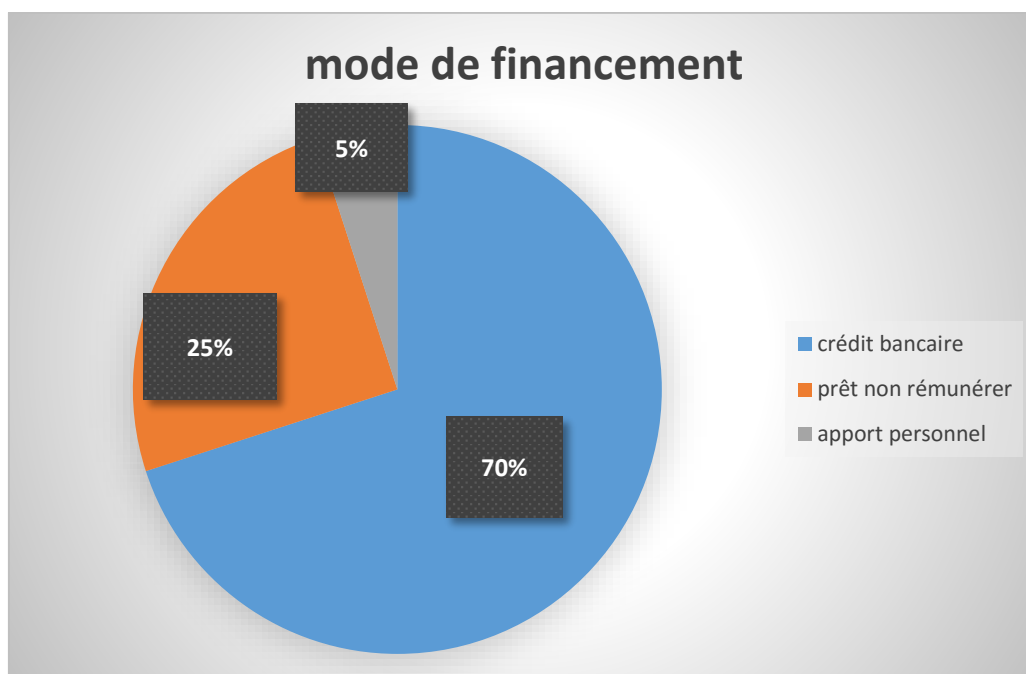
Niveau 1 : avec un cout d'investissement inférieur ou égal à 2 millions DA repartis en trois :
5 % comme apport personnel, 25 % un prêt non rémunéré et 70 % de crédit bancaire.

Tableau 2 : mode de financement niveau 1

Montant de l'investissement	Apport personnel	Prêt non rémunérer	Crédit bancaire
Inférieur ou égal 2.000.000da	5%	25%	70%

Source : élaboré par nous

Figure 1 : mode de financement niveau 1



Source : élaboré par nous

Niveau 2 : le coût de l'investissement varié de 2 millions de DA repartis-en : 70 % est un prêt bancaire, l'apport personnel diffère selon la localisation 8 % en zones spécifiques et 10 % pour les autres zones. De même pour les prêts non rémunérés de la CNAC avec 22 % pour les zones spécifiques et 20 % pour les autres zones.

Tableau 3 : mode de financement niveau 2

Montant de l'investissement	Apport personnel		Prêt non rémunérer		Crédit bancaire
	Zones spécifique	Autre zones	Zones spécifiques	Autres zones	
2.000.000da	8%	10%	22%	20%	70%

Source : élaboré par nous

La caisse assure également les taches suivantes :

- Propose un crédit sans intérêt entre deux (02) et cinq (05) millions de Dinars.
- accompagnement, personnel aux porteurs de projets.
- franchise de la TVA pour l'acquisition de biens d'équipement et de services Entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- exemption du droit de mutation à titre onéreux sur l'acquisition immobilière effectué dans le cadre de la création de l'activité,
- l'application du taux réduit de 5 % en matière de droits de douane pour les biens d'équipements entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

3.3 L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) :

Elle a été créée par la décision du conseil de gouvernement du 16 décembre 2003 qui a adopté le décret exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004, l'ANGEM est un organisme à caractère spécifique qui a pour mission de :

- créer le dispositif du microcrédit conformément à la législation et aux réglementations en vigueur.
- soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro crédit, dans la mise en œuvre de leurs activités.

-notifier aux bénéficiaires, dont les projets sont éligibles au dispositif, les différents aides qui leur sont accordées.

-assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses de cahiers de charges qui les tient à l'agence.

-assister les bénéficiaires du micro crédits, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets.

Elle vise notamment, pour des montants de crédit de 50.000 à 400.000 DA. Elle a repris le portefeuille de crédits octroyés par l'Agence de développement sociale (ADS), les microcrédits de l'ANGEM (inférieurs à 30.000 DA)

Son décaissés directement par l'Agence depuis avril 2005. Pour le montant plus important, transitant par les banques, des conventions sont signées avec quelques banques publiques.

L'ANGEM propose trois formes de financements :

Le financement de la matière première, le financement mixte, le financement triangulaire.

L'environnement législatif ainsi très succinctement résumé a consacré, depuis la promulgation du code des investissements en 1993, beaucoup de principe et d'avantage qui devaient selon leurs concepteurs ouvrir de larges perspectives en matière d'investissement et de création d'entreprise.

Concrètement les efforts de promotion de la création d'entreprises depuis plus d'une dessinés dans le cadre de l'APSI, ANSEJ, et des CALPI, n'ont manifestement pas abouti à des résultats satisfaisants.

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE

Dans ce chapitre nous présentons les choix méthodologiques de notre recherche, ainsi que la manière dont elle a été conduite.

Dans la construction de notre démarche on s'est particulièrement inspiré des cours de méthodologie de recherche dispensés dans notre master management des projets et entrepreneuriat.

1. Approche méthodologique :

1.1 Positionnement épistémologique :

Notre recherche est inscrite dans un paradigme épistémologique, la question de notre recherche (Quel est la valeur ajoutée de dispositifs en matière de création des micro-entreprises ? Et quel est la relation entre ces dispositifs ?)

Nous avons travaillé sur un contexte, qui nous a emmené à opter pour une position épistémologique constructiviste,

Chaque chercheur qui veut réaliser sa recherche il doit prendre en considération trois interrogations, selon Guba et Lincoln (cité par Grenier & Pauget, 2007) : « (a) la question ontologique sur la forme et la nature de la réalité observée... (b) une question épistémologique sur la nature et la forme du lien entre le chercheur et son terrain... (c) une question méthodologique sur les modes d'accès et d'analyse des données empiriques ».

Notre cas :

- La nature de la réalité que nous l'avons étudié c'est une réalité objective.
- L'emplacement de notre recherche sur le terrain a été neutre avec les acteurs que nous avons interviewé de chaque dispositif.
- Les renseignements qu'on avait besoin sur terrain ont été basés sur des explications et des descriptions, sur la relation entre les dispositifs d'aide à la création d'entreprise.

1.2 Le mode de raisonnement mobilisé :

Dans le cadre du présent mémoire du master nous avons opté pour la démarche hypothético-déductive pour qu'on puisse répondre à notre question de recherche

- Nous avons réduire notre premier chapitre qui contient le cadre conceptuelle et la revue de littérature au fur et à mesure avec l'avancement de notre travail sur terrain. Le thème qu'on a choisi (étude comparative du rôle des dispositifs d'aide à la création d'entreprise) est relativement nouveau, ce qui nécessite des propositions théorique et conceptuelles.

2. Stratégie de recherche et méthodes de collecte de données :

Ces méthodes se caractérisent par une implication forte du chercheur dans son « objet d'étude ». Le chercheur s'immerge dans un groupe pour mieux le comprendre, met des acteurs dans des situations contrôlées, ou tente de transformer une situation sociale pour mieux la comprendre

Nous avons opté dans notre recherche sur la démarche qualitative, centrée sur une étude de cas réalisé au sein des différents dispositifs d'aides à la création d'entreprise (l'agence national de soutient a l'emploi des jeunes, le centre de facilitation d'Oran et la pépinière d'entreprise d'Oran).

La recherche qualitative est un ensemble de technique d'investigation dont l'usage est très répandue. Elle donne un aperçu du comportement et de perceptions des gens et permet d'étudier leurs opinions sur un sujet particulier, d'une façon plus approfondie que dans un sondage. Elle génère des idées et des hypothèses pouvant contribuer à comprendre comment une question est perçue par la population cible et permet de définir ou cerner les options liées à cette question, cette technique sert beaucoup au pré-test des concepts.

Par rapport à notre cas nous avons remarqué que l'approche qualitative est la méthode la plus idéal, la méthode qualitative elle met l'accent sur les acteurs dans une situation ou dans un contexte par contre la méthode quantitative elle met l'accent sur les variables.

L'approche qualitative elle nous a permis d'exploiter les documents de gestion et d'observer les faits.

Aussi nous avons renseigné sur des résultats statistiques de chaque dispositif sans procéder au traitement des chiffres afin de rester toujours dans une approche qualitative.

Comparativement à la technique d'investigation sur la base de sondage, la recherche qualitative n'a pas recours à un questionnaire fermé. Le chercheur dispose d'une certaine latitude pour adapter le guide de discussion ou le guide d'entrevue selon les réponses et les expériences

individuelles des participants. Le chercheur peut ainsi éliminer des acteurs de questions qui ne génèrent pas beaucoup d'informations utiles et ajouter ceux qui sont plus prometteurs.

La recherche qualitative est fondée sur des entrevues semi-structuré ou même non structuré dans le cadre desquelles le modérateur ou l'intervieweur travail avec un guide de discussion ou un guide d'entrevue élaboré selon le sujet et la cible de l'étude.

selon Yin (1994, p.13) ; « une étude de cas est une enquête empirique qui traite une investigation, sur un phénomène contemporaine dans son contexte ne sont pas clairement évidentes ».

Les six instruments de mesures selon Yin (2012, p.10)

- ✓ Les entretiens.
- ✓ La documentation.
- ✓ L'observation participante.
- ✓ Les archives.
- ✓ La simulation.
- ✓ L'observation directe.

Dans notre cas, nous avons travaillé avec trois instruments de mesures parmi ses instruments, ses trois éléments sont les plus importants dans notre étude de cas et sont les suivants :

- ✓ Les entretiens.
- ✓ L'observation.
- ✓ La documentation.

3. Procédure de collecte de données :

Cette étape c'est une étape très important dans chaque travail de recherche, elle permettre le chercheur de collecté les données et les informations sur le thème qu'il a abordé.

Par rapport à notre cas nous allons utiliser premièrement l'entretien.

Au sens scientifique, l'entretien est une méthode de recherche et d'investigation. Par le biais de cette méthode, l'enquêteur cherche à obtenir des informations sur les attitudes, les comportements, les représentations d'un ou de plusieurs individus dans l'organisation

3.1 L'entretien semi-directif :

Nous avons choisi ce type d'entretien parce que c'est le type d'entretien le plus approprié pour notre étude.

Il se caractérise par des rencontres avec les responsables de l'accueil et l'orientation et aussi avec les responsables de la formation des trois dispositifs que nous avons été reçus.

Les entretient que nous avons fait sont à durée de 1 heure dans chaque dispositifs

Ce qui nous a permis de pose les questions et laisse l'interviewe répondre en tout liberté.

L'entretien a été élaboré sous forme d'un discoure avec les acteurs concerné, à la base d'un guide d'entretien, on a abordé des différents points sont les suivants :

- ✓ La création de chaque dispositif.
- ✓ Les missions de chaque dispositif.
- ✓ L'objective de ces dispositifs.
- ✓ Les résultats obtenus.
- ✓ La valeur ajoutée à l'économie nationale avec ces institutions.
- ✓ Le mode d'accompagnement.
- ✓ L'impact de ces dispositifs en matière de développement.
- ✓ La relation entre ces dispositifs.

Notre entretien a été divisé en deux phases :

La première phase, nous avons préparé nos questions, et prendre le temps pour présenter notre problématique, l'explication de la recherche et les raisons de cette étude.

La deuxième phase Dès que l'entretien a été commencer, on a abordé les points que nous l'avons cité précédemment.

L'entretien a été mené très flexible avec une collaboration des acteurs concerné, et la prise de note a été faite sur place par écrit.

3.2 L'observation directe :

Il est nécessaire d'utiliser l'observation pour collecter les données, l'objet de notre recherche est de recueillir les données à travers l'observation sur le terrain.

Nous avons utilisé l'observation dans toute notre étude pratique dans les trois dispositifs, elle est très pertinent pour étudier les comportements, les attitudes ou les interactions, elle nous a permettre d'accéder directement au faits, notre rôle au sein des organismes d'accueil s'était l'observateur participant,

L'observateur est un membre initial du groupe observé ou rentre dans le groupe pour participer totalement à sa vie et ses activités. Il s'agit donc d'une immersion dans la vie du groupe qui nécessite de grandes capacités de prise de distance, notamment affective. L'objectif est de décrire et comprendre. La prise de notes est en principe différée.

3.3 collecte de documents

À l'occasion de notre présence dans chaque organisme nous avons collecté tous les documents nécessaires qui nous intéressent pour avoir les informations faisables sur les dispositifs,

Les documents collectés sont comme suit :

- documents internes :
 - 1) documents généraux : texte juridique de la création, historique des dispositifs,
 - 2) documents relatifs aux métiers : le périmètre d'activité, les missions,
 - 3) documents financière : le budget de chaque dispositifs,

- documents externes :
 - 1) Le site web de l'agence national de soutien à l'emploi de jeunes.
 - 2) Le site web du centre de facilitation d'Oran.
 - 3) Le site web de la pépinière d'entreprise d'Oran.

3.4 Les entretiens :

Après la collecte des données et l'observation nous avons entamé la phase des entretiens,

Nous avons effectué trois entretient individuels avec trois responsable de chaque organisme :

- département de formation de (L'ANSEJ) : le responsable de la formation
- département d'accueil et de l'orientation : le responsable de l'accueil.
- La direction de la pépinière d'entreprise d'Oran : la directrice de la pépinière.

3.5 Structure de l'entretien :

- Au début, nous avons commencé par une présentation de notre étude de cas et posé des questions aux interlocuteurs
- L'entretien a été flexible par rapport au guide d'entretien.
- La rencontre a été conclue par des recommandations pour les responsables des dispositifs.

Notre cadre méthodologique a été basé sur l'observation, la documentation, et les entretiens cette méthode elle nous a permis de recueillir tous les informations de notre recherche.

4. fiabilité et validité de l'étude :

Dans les recherches qualitatives, la fiabilité s'estime d'une part à partir de la comparaison des résultats des différents enquêteurs lorsqu'il y en a plusieurs,

Selon (drapeau, 2004, p.80) « La valeur d'une recherche scientifique est en grande partie dépendante de l'habileté du chercheur à démontrer la crédibilité de ses découvertes. »

Dans nos recherches nous avons focalisé sur des études de cas, on a constaté qu'il y a un chevauchement entre les dispositifs,

Selon (drucker-godard et al, 1999, p257) La validité globale de la recherche semble néanmoins nécessiter de s'assurer de différents types de validité : la validité du construit, la validité de l'instrument de mesure, la validité interne des résultats et la validité externe.

4.1 La validité interne :

Le cheminement de notre recherche nous permet de élaborer des résultats à la fin ce qui nous confirme la validité interne.

Et selon drucker-godard et al (citée par Ayerbe & missonier, 1999). La validité interne fait référence à la pertinence et à la cohérence des résultats générés par la recherche.

4.2 La validité externe :

La validité externe dépend de l'utilisation de toutes les observations collectées à d'autres objets ou contextes.

CHAPITRE III : ANALYSE ET DESCUSSION DES RESULTATS

I. Présentation des trois organismes d'accueil :

1. Le centre de facilitation d'Oran :

1.1 Présentation général :

Le centre de facilitation des petites et moyennes entreprises de la wilaya d'Oran est un établissement public à caractère administratif. (EPA) créé pour assister les porteurs de projets et les chefs d'entreprises dans l'accompagnement et l'appui de leurs projets.

Mise en place en 2007 après le décret exécutif N° 03-79 du 24 Dhou el Hidja 1423 correspond au 25 février 2003, il détermine la nature juridique des centres de facilitations des PME leurs missions et organisations.

Décret Exécutif n° 389 a 402 du 5 novembre 2003 portant la création des centres de facilitation des wilayas suivantes : Chlef, Laghouat, Bejaia, Blida, Alger, Jijel, Sétif, Sidi Bel Abbès, Constantine, Oran, Boumerdès, El Oued, Tipaza et Ghardaia.

Le centre de facilitation il a été relié à la direction générale des PME, prochainement il va devenir relié à l'agence de développement de la petite et moyenne entreprise et promotion à l'innovation (ADPMEPI).

Le centre de facilitation est sous tutelle de ministère de l'industrie et des mines.

1.2 Les conditions d'éligibilité :

Toute entreprise activant dans la production des biens et services est éligible aux formes d'appuis et d'aides de ces dispositifs mises par les pouvoirs publics :

- Emploie de 01 à 250 personnes.
- Le chiffre d'affaire annuel ne dépassant pas 02 milliards de dinars ou un bilan annuel ne dépassant pas les 500 millions de dinars.
- Remplie les normes d'autonomie.

Pour bénéficier des différents dispositifs d'aide à la création d'entreprise, le porteur de projet doit remplir les conditions suivantes :

- En état de non activité (chômeur).
- Avoir les qualifications professionnelles liées à l'activité.
- Avoir une participation en apport personnel dans la structure de financement du projet.

1.3 Les objectifs du centre :

- Offrir un guichet adapté aux besoins des créateurs d'entreprises et des entrepreneurs,
- Développer la culture entrepreneuriale, assurer la gestion des dossiers en sollicitant l'aide des fonds créés auprès du ministère des PME,
- Favoriser le développement du tissu économique local.
- Valoriser les compétences humaines et rationaliser l'utilisation des sources financières.
- Promouvoir les dispositifs d'aide et de soutien aux PME à travers la présentation de ses différents avantages.
- Stimuler la valorisation de la recherche par la création d'un climat d'échange entre les porteurs de projets, les centres de recherches et les bureaux de conseils...etc.

1.4 Les missions du personnel du centre :

- Etudier les dossiers fournis par les porteurs de projet ou entrepreneurs et veiller à les suivre.
- Concrétiser les préoccupations des chefs d'entreprises en objectifs opérationnels en les orientant selon leurs carrières professionnelles.
- Assister les investisseurs à soulever les obstacles rencontrés aux cours des procédures administratives.
- Accompagner les porteurs de projets et les entrepreneurs.
- Encourager la diffusion de l'information par tous les moyens de la communication.
- Appuyer le développement de la force de compétitivité.
- Assistance à la diffusion des nouvelles technologies.

1.5 Les services fournis par le centre :

➤ L'information :

Le centre de facilitation organise des portes ouverts, rencontre, journées d'études et d'information pour la sensibilisation du rôle des PME et les dispositifs pris par l'état.

➤ Conseils et orientations :

L'ensemble des fonctionnaires du centre de facilitation veillent à ce que les porteurs de projets trouvent les informations nécessaires et les orientent vers d'autres organismes et dispositifs qui leur conviennent.

➤ L'accompagnement :

Le centre de facilitation garantit le suivi des dossiers des porteurs de projets auprès des organismes, institutions et administrations publiques.

➤ Elaboration du plan d'affaire :

Le centre de facilitation se charge d'élaborer les plans d'affaires au profit des porteurs de projets et les chefs d'entreprises pour obtenir des prêts bancaires, des garanties...etc.

➤ La formation :

Le centre de facilitation organise des sessions de formation sur les modalités de création des entreprises et les bases du management et de la gestion.

Les aides de l'état aux profits des porteurs de projets et chefs d'entreprises englobe les étapes suivantes :

✓ **Création :**

A travers l'accompagnement et le suivi des porteurs de projet par le centre tout en garantissant les fonds dédiés aux PME créées par l'état.

✓ **Exploitation et extension :**

A travers l'encouragement de l'état du partenariat public / privé et mettre à niveau les PME et développer sa compétitivité.

✓ **Promotion de la sous-traitance :**

Par la promotion du partenariat entre les hommes d'affaires de renoms algériens et étrangers.

❖ **Quelque statistique :**

Sur le plan de l'accompagnement, le centre de facilitation d'Oran a été accompagner 5000 milles porteurs de projets depuis sa création, jusqu'à 2018.

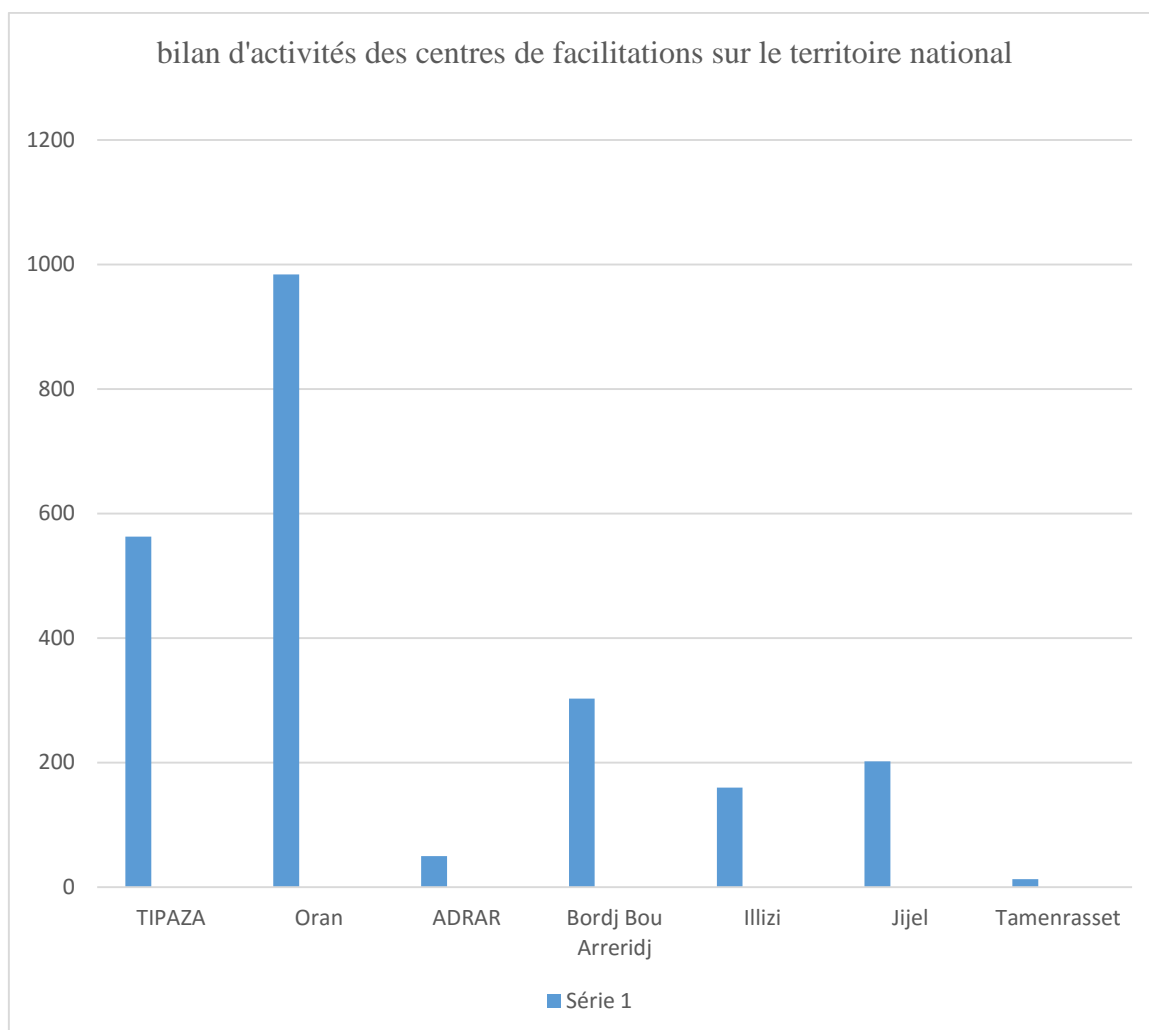
❖ **Bilan d'activités des centres de facilitations sur le territoire national :**

Tableau 4 : statistique

Centre de facilitation	Projets accueillis au niveau des centres de facilitation depuis le début de l'activité
TIPAZA	563
Oran	984
Adrar	50
Bordj Bou Arreridj	303
Illizi	160
Jijel	202
Tamanrasset	13
Tindouf	/
Djelfa	/
Total	2275

Source : centre de facilitation d'Oran

Figure 2 : bilan d'activités des centres de facilitations sur le territoire national



Source : élaboré par nous

- ❖ Pour les centres de facilitation de, Tindouf et Djelfa, les ressources humaines requises sont en cours de recrutement.
- ❖ Les projets accompagnés relèvent de plusieurs secteurs tel que : les services, bâtiment et travaux publics, agricultures, pêche, industrie textile, artisanat et métiers...etc

2. La pépinière d'entreprise :

La pépinière d'entreprise de la wilaya d'Oran est un établissement public à caractère économique, (EPIC) elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Est une structure publique d'appui, d'accueil, d'accompagnement à la création d'entreprise et d'hébergement des porteurs de projets.

La pépinière d'entreprise est créée par Décret Exécutif N° 03-78 du 25 février 2003.

Décret Exécutifs n°375 a 388 du 30 octobre 2003 portant création des pépinières d'entreprises des wilayas de : Laghouat, Batna, Blida, Tlemcen, Sétif, Annaba, Constantine, Oran, El Oued, Tizi Ouzou, Alger, Chlef.

Décret Exécutif n° 04-163 du 05 juin 2004 portant création de la pépinière d'entreprise dénommé « incubateur Alger ».

La pépinière d'entreprise elle a été reliée à la direction générale des PME, prochainement elle va devenir reliée à l'agence de développement de la petite et moyenne entreprise et promotion à l'innovation (ADPMEPI).

La pépinière est sous tutelle de ministère de l'industrie et des mines.

La pépinière est dédiée aux :

- Diplômés universitaires.
- Diplômés de la formation spécialisée toutes branches confondues.
- Jeunes promoteurs.

2.1 Les missions de pépinière :

✓ Accompagnement des projets :

- Evaluation du projet.
- Aide à la formation du plan d'affaires.
- Conseils personnalisés (au plan financier, juridique, fiscal, commercial & technique).

- Formation spécifique par des experts praticiens.
- Promotion et diffusion des entreprises naissantes par leurs participations aux salons professionnels.
- Accompagner et suivre les porteurs de projets avant et après la création de leurs entreprises.
- Aider les entreprises a surmonté les difficultés et les obstacles auxquels elles sont confrontées
- Favoriser l'émergence des projets innovants.
- Pérenniser les entreprises accompagnées.
- Inciter les entreprises à mieux se structuré.

✓ **Hébergement des porteurs de projets :**

- Domiciliation administrative et commerciale.
- Mise en disposition des bureaux ou locaux à durée déterminée, ponctuelle.
- Un mobilier bureautique et matériel informatique.
- Réseaux internet par WIFI, Fax & Téléphone.
- Photocopie & tirage a des couts partagés.
- Salle de réunion et salle de formation.
- Offrir des prestations services.
-

✓ **Sensibilisation à l'entrepreneuriat :**

- Conférences.
- Communication.
- Ateliers, workshops & formation.

2.2 Service aux créateurs d'entreprises :

Assistance technique :

- Conseils.
- Orientation.
- Formation sur business plan.
- Etude de marché.
- Marketing.

Formation :

- Ateliers de formation spécifiques.
- Gestion économique financière, juridique.
- Fiscalité de l'entreprise.

Promotion et diffusion :

- Participation aux événements économiques
- Participation aux salons professionnels.

Infrastructures :

- Mise à disposition de locaux.
- Usage de bureaux à durée déterminée.
- Salle de réunion.
- Dalle de formation et espace de conférence.

❖ Le tarif de l'hébergement :

Tableau 5 : Tarif d'hébergement

Procédure	Tarif
Au début	6000da HT
Quand il crée leur registre de commerce	8000da HT
Dès qu'il commence a travaillé	12000da HT

Source : direction de la pépinière d'entreprise d'Oran

❖ **Bilan d'activité des pépinières d'entreprises sur le territoire national :**

Le bilan d'activité des pépinières d'entreprises à fin d'octobre 2011, ressort les résultats suivants :

Tableau 6 : statistique général

Pépinière d'entreprises.	Nombre de projets hébergés au niveau des pépinières d'entreprises.
Annaba	08
Oran	07
Ghardaia	06
Bordj Bou Arréridj	02
Total	23

Source : direction de la pépinière d'entreprise d'Oran

❖ **Statistiques sur la pépinière d'entreprises d'Oran :**

Depuis 2011 a 2018 :

Tableau 7 : statistique sur la pépinière d'Oran

Nombre de visiteurs	3400
Projet accompagnée	498
Projet hébergé	91

Source : direction de la pépinière d'entreprise d'Oran

3. l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes :

Mise en place en 1997, en application des dispositions de l'article de l'ordonnance N° 96-14 du 24 juin 1996.

L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes est une institution à caractère public, placée sous la tutelle du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

L'ANSEJ met en œuvre un dispositif fondé sur une approche économique visant l'accompagnement des jeunes chômeurs pour la création et l'extension des micro-entreprises de production de biens et de services.

Elle développe des actions de promotion de l'esprit entrepreneurial et accorde des aides financières et avantages fiscaux durant toutes les étapes de l'accompagnement.

Dans ce cadre L'ANSEJ agit en coordination avec les banques publiques et tous les acteurs sur le plan national et local.

3.1 les missions de L'ANSEJ :

- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement.
- Gérer les dotations du FNSEJ, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêt, dans la limite des enveloppes prévues.
- Assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence et en les assistant, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la réalisation des investissements.
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures tendant à l'emploi de pré embauche.

3.2 Conditions d'éligibilité :

- Etre âgé entre 19 et 40 ans.
- Avoir une qualification professionnelle en relation avec le projet.
- Etre chômeur.
- Mobiliser un apport personnel d'un niveau correspondant, déterminé selon l'estimation du projet.

3.4 Les étapes de l'accompagnement :

- Idée de projet.
- Accueil et orientation.
- Elaboration du projet.
- Validation du projet par le (CSVF) comité de sélection de validation et de financement des projets.
- Accord bancaire.
- Formation du porteur de projet.
- Démarrage de l'activité.
- Suivi de l'activité.

3.4 Le montage financier :

3.4.1 Le financement mixte :

Le montage financier dans la formule de financement mixte est constitué de :

- L'apport personnel du jeune promoteur.
- Un prêt non rémunéré (PNR) de L'ANSEJ.

Structure financière du financement mixte :

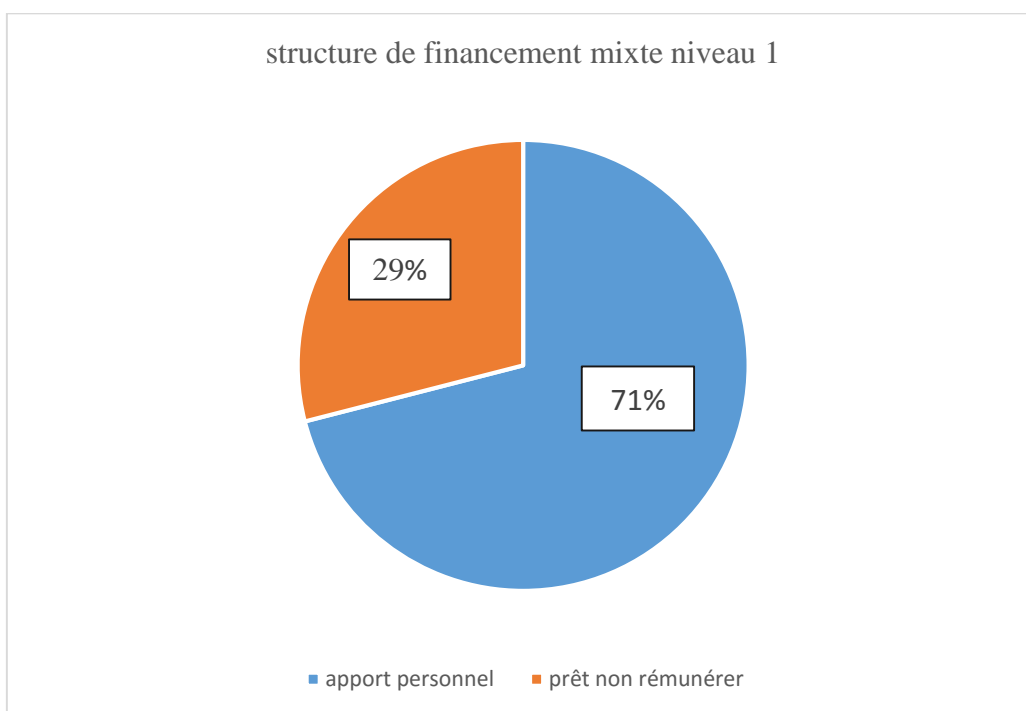
Niveau 1

Tableau 8 : structure de financement mixte niveau 1

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANSEJ)	Apport personnel
Jusqu'à 5.000.000 DA	29%	71%

Source : direction de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

Figure 3 : structure de financement mixte niveau 1



Source : direction de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

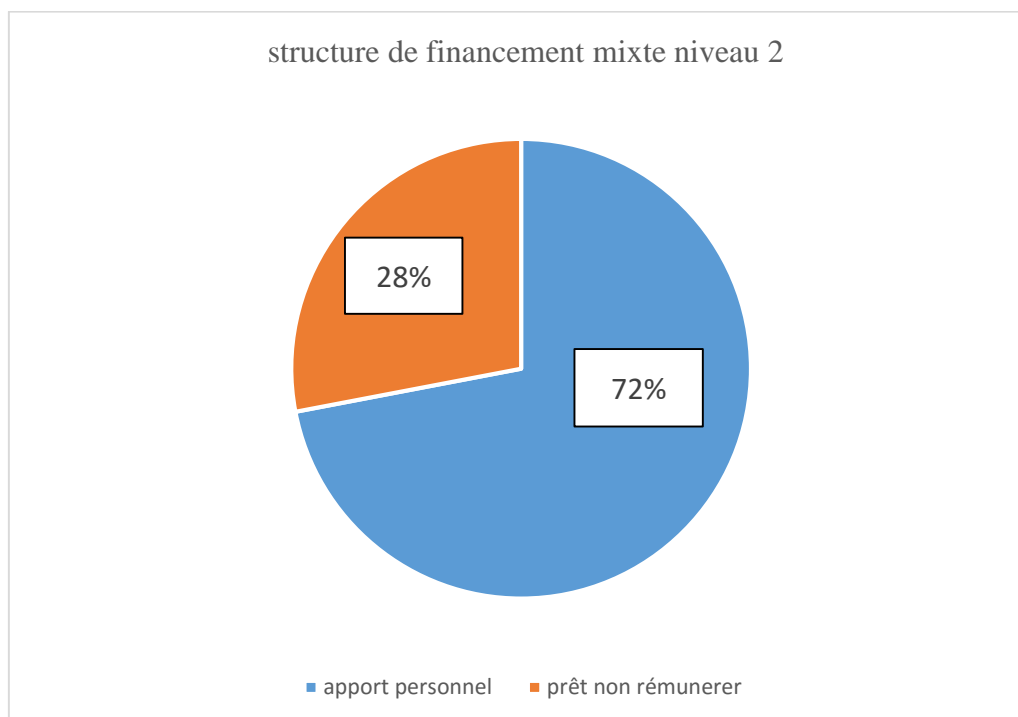
Niveau 2 :

Tableau 9 : structure de financement mixte niveau 2

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANSEJ)	Apport personnel
De 5.000.001 DA A 10.000.000 DA	28%	72%

Source : direction de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

Figure 4 : structure de financement mixte niveau 2



Source : direction de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

Avantages fiscaux :

La micro-entreprise bénéficie des avantages fiscaux suivants :

a) phase réalisation :

- application du taux réduit de 5% en matière de droit de douane pour les biens d'équipement importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

- exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilière.

- exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises.

b) phase exploitation :

- exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions.

(Pour une période de 03 à 06 ans pour les hauts plateaux et les zones spécifiques, et 10 ans pour le sud).

- Exonération de la caution de la bonne exécution pour les artisans et micro-entreprises lorsqu'ils interviennent dans la restauration des biens culturels.

- Exonération totale de l'impôt forfaitaire unique (IFU), à compter de la date de sa mise en exploitation. (pour une période de 03 ans à partir du démarrage de l'activité ou 06 ans pour zones spécifiques, et 10ans pour le sud).

- Prorogation de deux années de la période d'Exonération lorsque le promoteur s'engage à recruter au moins trois employés pour une durée indéterminée.

- A la fin de la période d'Exonération de l'impôt forfaitaire unique (IFU), la micro entreprise bénéficie d'un abattement fiscal.

3.4.2 Le financement triangulaire :

Le financement triangulaire est un financement dit (tripartite) qui engage le promoteur, la banque et L'ANSEJ, ce type de financement est constitué comme suit :

- L'apport personnel des jeunes promoteurs.

- Le prêt non rémunéré de L'ANSEJ.

- Le crédit bancaire dont les intérêts sont bonifiés à 100% et qui est garanti par le fonds de caution mutuelle de garantie risques.

La structure financière du financement triangulaire :

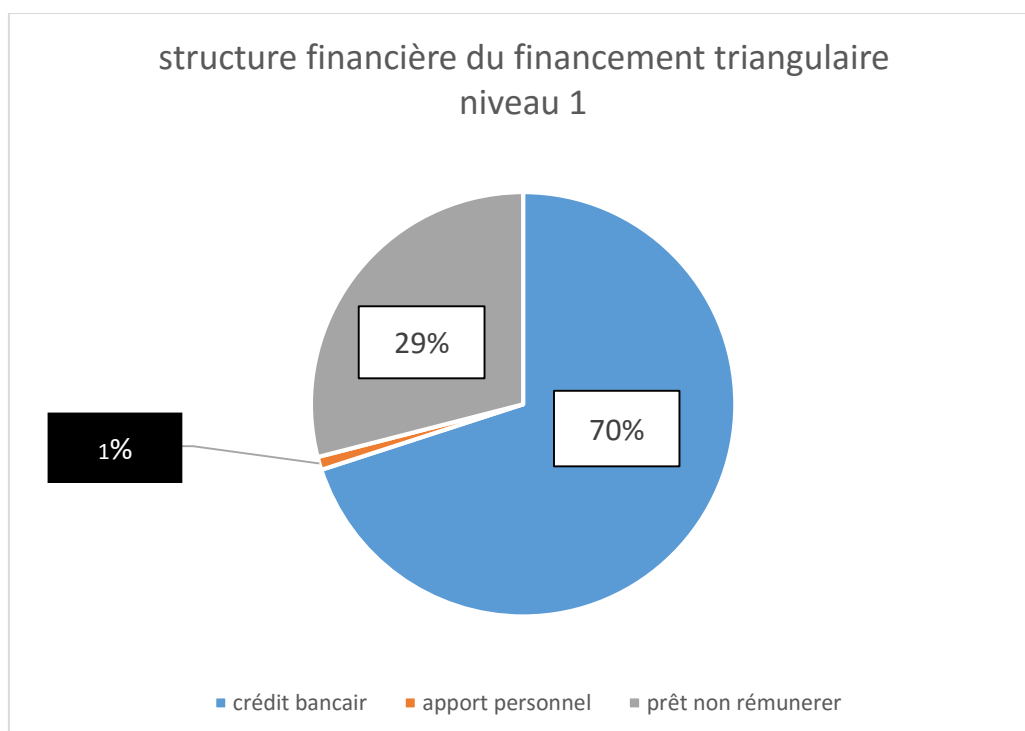
Niveau 1 :

Tableau 10 : structure financière du financement triangulaire, niveau 1

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANSEJ)	Apport personnel	Crédit bancaire
Jusqu'à 5.000.000 da	29%	1%	70%

Source : direction de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

Figure 5 : structure financière du financement triangulaire, niveau 1



Source : direction de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

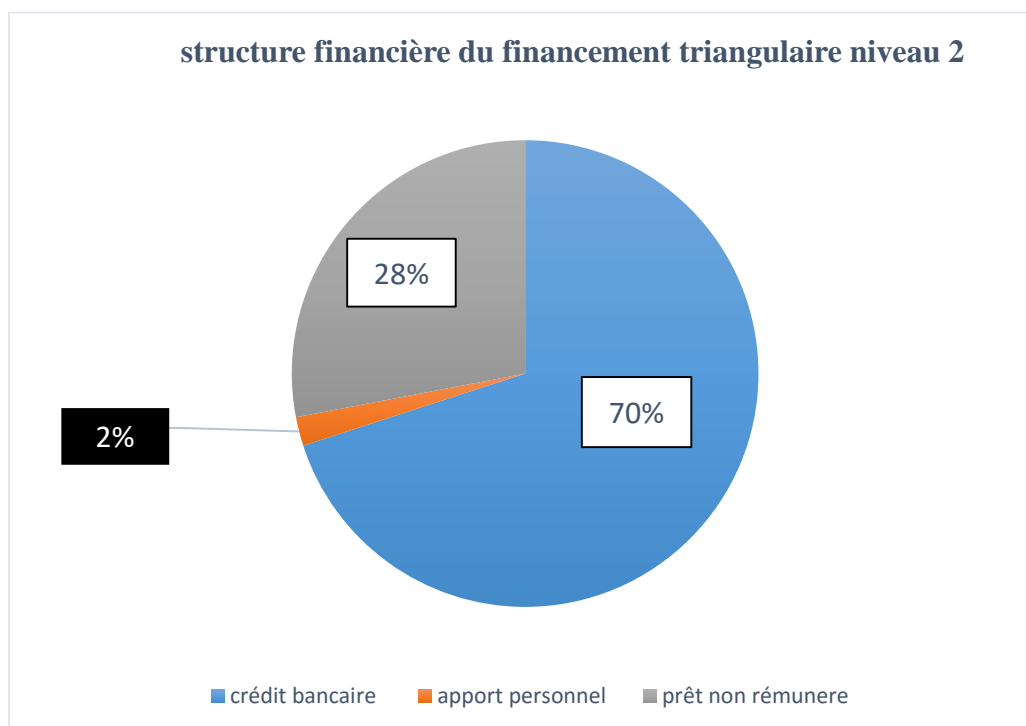
Niveau 2 :

Tableau 11 : structure financière du financement triangulaire, niveau 2

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANSEJ)	Apport personnel	Crédit bancaire
De 5.000.001 da A 10.000.000 da	28%	2%	70%

Source : direction de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

Figure 6 : structure financière de financement triangulaire niveau 2



Source : direction de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

3.5 Bulletin d'information statistique de la PME :

Le présent Bulletin affiche essentiellement les éléments d'informations statistiques en rapport avec le nombre, la structure et la dynamique de développement du tissu de la population des PME en Algérie financé par ANSEJ durant le premier semestre de l'année 2018.

Tableau 12 : Projets financés par genre et par secteur d'activité

Secteur d'activité	Projet financé
Agriculture	55232
Artisanat	42772
BTPH	33144
Hydraulique	545
Industrie	25586
Maintenance	9699
Pêche	1131
Profession libéral	10323
Service	106992
Transport frigorifique	13385
Transport de marchandises	56530
Transport de voyageurs	18986
Total	374325

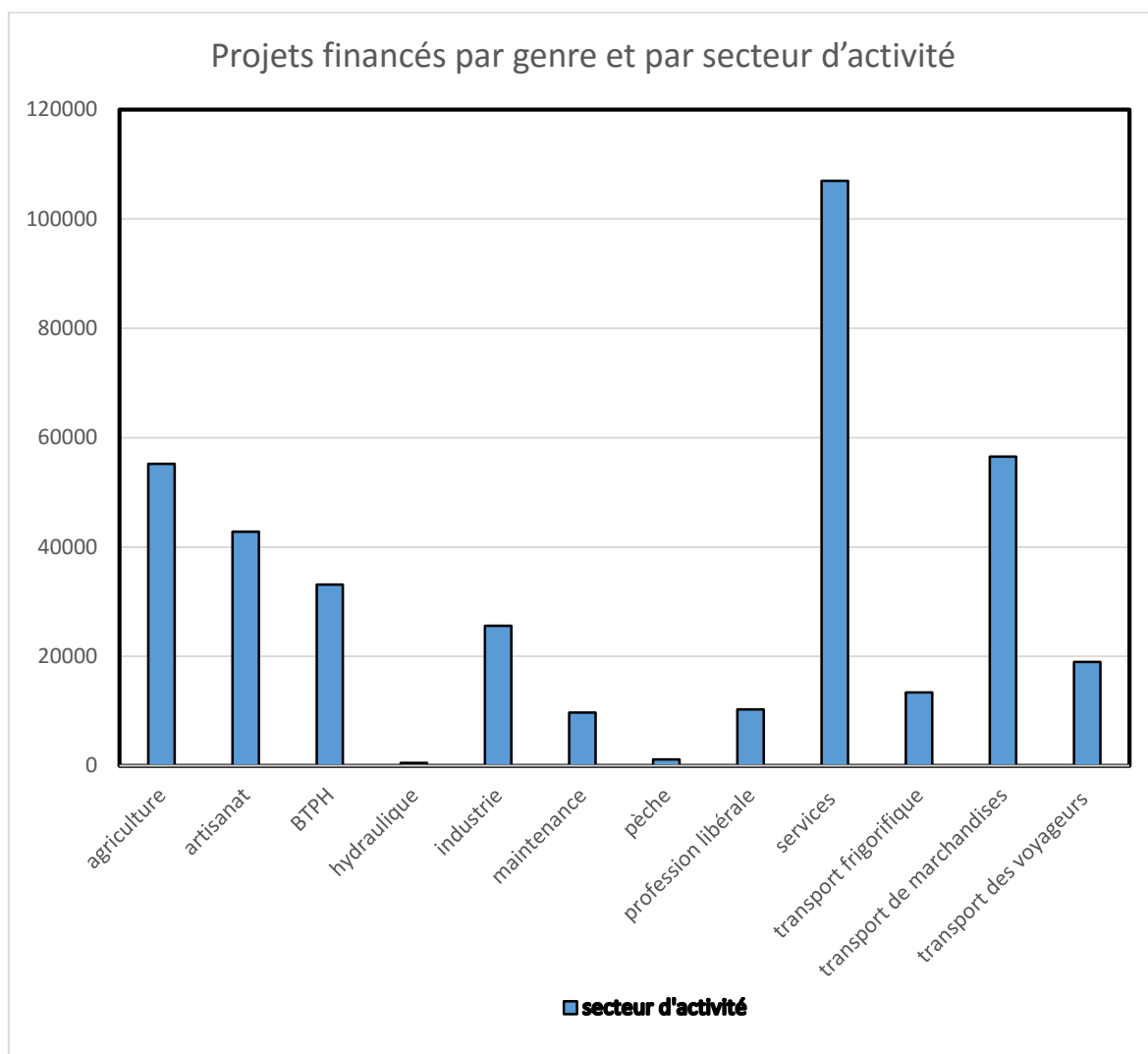
Source : ANSEJ

Depuis sa mise en œuvre à la fin du 1er semestre 2018, le dispositif ANSEJ a permis, d'accompagner 374 325 entrepreneurs.

A cet effet, la population globale de cette catégorie d'entreprises s'élève à 1 093 170 entités, tous statuts confondus. Près de 99,9% de cet ensemble d'entités sont constituées d'entreprises privées avec 60% de personnes morales.

Ceci nous présente que le dispositif ANSEJ il a contribué à la création de 1/3 des PME qui existent en Algérie.

Figure 7 : Projets financés par genre et par secteur d'activité



Source : élaboré par nous

Section 2

Résultat et discussion :

Ce dernier chapitre est pour objectif de présenter les résultats pratiques de notre recherche. C'est-à-dire, il s'agit de traiter et répondre à notre problématique, et à partir rapprochement entre notre partie pratique et partie théorique.

1. Analyse :

Au début de notre travail nous avons abordé déjà que l'aide à la création d'entreprise pas forcément argent, il y a une diversité en matière d'aide à la création pour faciliter la démarche du porteur de projet et le montage de l'entreprise. est représenté dans :

L'information, conseil est orientation, l'accompagnement, la formation. Tous ces aides sont adressés pour le porteur de projet généralement gratuitement.

Sur la base des résultats obtenue à travers les entretient l'observation et la collecte des documents réalisé auprès des trois dispositifs : ANSEJ, centre de facilitation et pépinière d'entreprise nous avons constaté des multiples chevauchements.

Et pour mieux comprendre notre cas nous avons élaboré une étude comparative, qui consiste à rechercher en permanence les meilleures pratiques afin d'adopter leurs aspect positif et de les mettre en œuvre pour progresser et devenir le meilleur des meilleurs qui ont conduit à l'efficacité de l'étude comparative entre les dispositifs institutionnels d'aides à la création d'entreprise.

Cette comparaison consiste a comparé les dispositifs par rapport aux :

- Missions.
- Service fournit.
- Population visée.
- Forme de soutien.

- **Missions :**

Tableau 13 : les missions des trois dispositifs.

Centre de facilitation	Pépinière d'entreprise	ANSEJ
<ul style="list-style-type: none"> - La formation. - L'accompagnement. - L'orientation. - Journée d'étude. - Evaluation du projet. - Accompagnement. - Aide à la formation du business plan. 	<ul style="list-style-type: none"> - La formation. - Accompagnement. - Suivi des projets. - Evaluation du projet. - Inciter les entreprises a mieux structuré. - Aide à la formation du business plan. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le soutien. - L'accompagnement. - Conseil. - La formation. - Journée d'étude. - Suivi des projets.

Source : élaboré par nous-même

Le tableau 13 montre clairement qu'il y a un multiple chevauchement dans les missions des trois dispositifs.

A titre d'exemple : la formation, l'accompagnement, l'orientation.

- **Service fournit :**

Tableau 14 : les services fournis des trois dispositifs

Centre de facilitation	Pépinière d'entreprise	ANSEJ
<ul style="list-style-type: none"> - L'apprentissage. - Conseil. - Orientation. - Bureau de conseil. - La formation. - Elaboration du plan d'affaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique. - Formation. - Infrastructure. - Promotion et diffusion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les avantages fiscaux. - Prêt de location.

Source : élaboré par nous-même.

Le tableau 14 montre clairement qu'il y a un chevauchement entre les trois dispositifs, et à partir de là nous avons remarqué d'une part qu'il y a un chevauchement entre le centre de facilitation et la pépinière d'entreprise car ils ont presque les mêmes services en matière de formation, accompagnement, élaboration du plan d'affaire, et d'autre part nous voyons aussi un chevauchement entre L'ANSEJ et la pépinière d'entreprise en matière d'infrastructure, la pépinière offre des locaux et des bureaux à la disposition des entrepreneurs, et L'ANSEJ offre un prêt de location pour les entrepreneurs, à la fin on constate que dans cette phase le chevauchement existe entre le centre de facilitation et la pépinière d'entreprise d'une part et entre L'ANSEJ et la pépinière d'entreprise d'autre part.

- **Population visée :**

Tableau 15 : la population visée par les trois dispositifs

Centre de facilitation	Pépinière d'entreprise	ANSEJ
- En état de non activité.	- Diplômés universitaires.	- être âgé entre 19 et 40 ans.
- Avoir des clarifications professionnelles liées à l'activité.	- Diplômés de la fonction spécialisée tout formes confondue.	- Avoir des clarifications professionnelles liées à l'activité.
- Entreprise activant dans la production.	- Jeunes promoteurs.	- Etre chômeur.

Source : élaboré par nous-même.

Le tableau 15 montre clairement qu'il y a un chevauchement entre les dispositifs, car la population visée et les conditions d'éligibilité de chaque dispositif, nous avons remarqué aussi qu'il y a un chevauchement en matière de population visée car les trois dispositifs ils visent la même catégorie de la société prenant exemple : d'Avoir des clarifications professionnelles liées à l'activité, c'est une population visée par les trois dispositifs.

Un autre chevauchement entre le centre de facilitation et L'ANSEJ c'est la population visée en état de non activité, donc nous avons constaté qu'il y a un chevauchement même au niveau de la population visée.

- **Formes de soutien :**

Tableau 16 : les formes de soutien des trois dispositifs.

Centre de facilitation	Pépinière d'entreprise	ANSEJ
<ul style="list-style-type: none"> - Création - Exploitation et extension. - Promotion de la sous-traitance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement des projets. - Mise en disposition des bureaux ou locaux a durée déterminer. - salle de réunion. - Domiciliation administrative et commerciale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le financement. - Promotion de la sous-traitance. - Exploitation et extention.

Source : élaboré par nous-même.

Le tableau 16 montre clairement qu'il y a un aussi un chevauchement entre les formes de soutien proposé par chaque dispositif, à titre d'exemple :

- Un chevauchement entre L'ANSEJ et le centre de facilitation en matière d'exploitation et extension, et la promotion de la sous-traitance.
- Un chevauchement entre L'ANSEJ et la pépinière d'entreprise en matière de l'hébergement des projets dans la du pépinière et le prêt de location donné par L'ANSEJ.

❖ **Le tableau d'évaluation :**

Tableau 17 : évaluation des missions de chaque dispositif.

Missions	Accompagnement	Orientation	Information	Formation	hébergement	financement
C.F	Fort	Fort	Fort	Moyen	_____	_____
Pépinière	Moyen	Moyen	Fort	Fort	fort	_____
ANSEJ	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	_____	Fort

Source : Elaboré par nous-même.

Le tableau précédent présente l'efficacité de chaque dispositif, aussi le chevauchement et la répétition des missions exercés dans chaque dispositif sauf le financement et l'hébergement qui sont reliés à L'ANSEJ et La pépinière.

1.1 Synthèse :

Selon l'outil de comparaison que nous l'avons utilisé précédemment dans l'interprétation des résultats et à partir de l'évaluation des missions et objectifs de chaque dispositifs on a constaté qu'il y a un grand chevauchement entre les dispositifs d'aide à la création d'entreprise, aussi on a constaté qu'il y a pas des accords officiels entre les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie,

Par conséquent nous avons constaté qu'il y a une relation d'interférence entre des institutions sur lequel nous construisons notre économie nationale.

L'impact de la création d'entreprise sur l'économie nationale est d'accroître la croissance économique, l'entrepreneuriat est l'un des facteurs importants pour une économie en pleine croissance,

En effet, la création de nouvelles entreprises est un moteur essentiel de la croissance économique en permet de dynamiser le tissu économique.

Les entrepreneurs jouent un rôle fondamental dans une économie de marché.

Aussi ils jouent un rôle important dans le renouvellement du parc d'entreprises. Nécessaire au développement économique, à la création d'emploi, les nouvelles entreprises aujourd'hui ne sont pas assez nombreuses. Il faut donc susciter des vocations de nouveaux entrepreneurs, constituer un vivier de créateurs, c'est pour cette raison qu'il faut promouvoir l'esprit d'entreprendre chez la population en générale, et chez les jeunes en particulier. Les jeunes d'aujourd'hui sont les entrepreneurs de demain.

La création d'entreprise peut être un moyen de lutter contre le chômage et la précarité des jeunes. Cette solution permet de réduire la dépendance et la passivité. En poussant les jeunes à créer eux-mêmes leur emploi.

Parlant aussi sur la création des entreprises innovant peuvent remettre en cause, ou bien entrainer la disparition des vieilles entreprises déjà présentes dans le terrain, si ces dernières n'ont pas pu suivre l'évolution technologique.

Ainsi, l'innovation est l'un des éléments fondamentaux de la croissance économique. Les nouvelles entreprises innovantes vont pousser les autres entreprises à être plus performantes du fait de la concurrence. Elle participe au dynamisme économique.

2. Résultat général :

L'entretien semi-directif est un outil privilégié par les responsables des dispositifs, afin d'évaluer l'efficacité de chaque dispositif, Il se caractérise par des rencontres avec les responsables de l'accueil et l'orientation et aussi avec les responsables de la formation.

Afin de garantir le suivi et la crédibilité de l'entretien semi-directif on est sensé de remonté les résultats de notre analyse critique, autrement dit la notation, les orientations, les commentaires de l'évalué, et deviner les la différence entre les dispositifs.

A la fin on a constaté :

- qu'il y a une relation d'interférence.
- La non complémentarité entre les dispositifs.
- Il n'y a pas des accords officiels entre les dispositifs.
- L'existence de certaines missions dans les dispositifs est répéter.

2.1 Recommandations :

Les dispositifs institutionnels d'aide à la création d'entreprises ont un rôle très important dans le développement de l'économie national de chaque pays, pour l'efficacité et le bon fonctionnement de chaque dispositif il faut d'abord :

- Intégré tous les dispositifs sous une même tutelle.
- Créer une comité de coordination entre les dispositifs, afin de développer des plans et pour avoir une efficacité en matière d'aide.
- Développer des accords officiels entre les dispositifs.
- La division des taches entre les dispositifs.
- Intégré une nouvelle mission dans une de ces dispositif, est d'accompagner les nouvelles entreprises dans les démarches de responsabilités sociétal.

CONCLUSION

La question de notre recherche est la suivantes (quel est la valeur ajoutée de dispositif en matière de création de micro-entreprises ? et quel est la relation entre ces dispositifs ?)

Pour conclure, on peut dire que les dispositifs d'aide à la création d'entreprise jouent un rôle non négligeable dans la croissance économique et dans la lutte contre le chômage. De plus il contribue à l'évolution technologique et à la compétitivité (à travers l'innovation). Et enfin ils participent à la vitalité des territoires (attractivité, emploi de la main d'œuvre locale, recettes fiscales...).

L'aide à la création d'entreprise a connu un grand intérêt dans la sphère économique nationale, Ainsi le développement économique d'une région dépend particulièrement de l'esprit d'entreprendre dont font preuve les acteurs et actrices économiques. Il s'avère primordial de donner le goût d'entreprendre afin de dynamiser le tissu économique local.

Le développement des dispositifs d'aide à la création d'entreprise peut avoir des effets positifs pour l'économie d'un pays, aussi ils contribuent à :

- La dynamisation des régions.
- Enrichir le marché national par des nouveaux produits et nouveaux services.
- Maintenir la liquidité financière à l'intérieur du pays.
- La création de l'emploi.
- Augmenter le pouvoir d'achat et la création de la richesse.

Avec de nombreux dispositifs d'aide à la création d'entreprise, on vise en premier lieu à lutter contre le chômage et ceci en sensibilisant les jeunes à la création d'entreprise,

Prenant exemple de L'ANSEJ non seulement il incite à la création d'entreprise aussi il propose une multitude de facteurs facilitant l'accès aux ressources permettant de concrétiser l'idée du promoteur, ces derniers font la force de ce dispositif et nourrissent sa notoriété.

Aussi l'avantage financier et fiscal dont bénéficie l'éventuel entrepreneur,

Par ailleurs, l'accompagnement mis en œuvre par ces dispositifs, est nécessaire et très utile pour le suivi et l'assistance des jeunes promoteurs, le processus d'accompagnement c'est un facteur d'efficacité en matière de création d'entreprise,

Malheureusement en Algérie la relation entre les dispositifs d'aide à la création d'entreprise est une relation de non complémentarité, car nous avons constaté dans notre résultats et discussion et à travers les entretiens, l'observation et la collecte de document qu'il y a un multiple

chevauchement en matière des missions, des services fournis, de population visée et de formes de soutien, du coup on a remarqué qu'il y a une similarité des tâches dans les trois dispositifs.

Ce qui nécessite de mesurer et créer une relation de complémentarité, à cet effet nous avons proposé les recommandations suivantes :

- Intégrer tous les dispositifs sous une même tutelle.
- Créer un comité de coordination entre les dispositifs, afin de développer des plans et pour avoir une efficacité en matière d'aide.
- Développer des accords officiels entre les dispositifs.
- La division des tâches entre les dispositifs.

Donc, il faut encourager les jeunes porteurs de projet qui veulent créer des petites entreprises, surtout les projets innovants et les projets de développement, et éviter les secteurs saturés.

A la fin, nous pouvons dire que les dispositifs institutionnels d'aide à la création d'entreprise sont des véritables atouts au niveau économique, et avec ces derniers on peut mettre en œuvre plusieurs projets et inciter les jeunes à créer leurs propres projets, pour accroître l'économie nationale.

BIBLIOGRAPHIE

AVENIER, Marie-José (1989). « Méthodes de terrain et recherche en management stratégique » pp. 199-218.

ANNE-LAURE STERIN, (2013) création d'entreprise « projet, installation, développement », Toulouse, édition 7 « édition Delmas », pp 29-38

CLAUDE TRIQUERE, (2013) le grand livre de la création d'entreprise, Levallois-Perret studyramaPro, pp 251-266.

DRUCKER-GODAR, carole, Sylvie EHLINGER, et Christian GRENIER (1999) « validité et fiabilité de la recherche » dans Raymond-A THIEZTARD, méthode de recherche en management, paris, Dunod, PP 257-287.

GAGNON, Yves-c. l'étude de cas comme méthode de recherche (2012), presses de l'université du Québec.

GRENIER, CORINNE, et PAUGET. Management : concept et recherche (2007), ARSI.

HUBERMAN, A. MICHAEL, et B. MATHEW MILLES (1991) analyse des données qualitatives : recueil de nouvelles méthodes, Bruxelles, de Boeck university.

MELBOUCI. L, 'le capital social et le comportement innovateur de l'entrepreneur algérien', communication au

Colloque international sur l'entrepreneuriat et la PME, Belgique, octobre, 2008.

MICHELLE JEAN-BAPTISTE, (2015) les fiches outils de la création d'entreprise, France « EYROLLES », pp 31-38.

VERSTRAETE Thierry, histoire d'entreprendre, les réalités de l'entrepreneuriat, Éd. Ems management et Société, Paris, 2000, P.263.

YIN, Robert K. Case study research, design and méthodes(1994), Thousand Oakas (ca), sage publications.

YIN, Robert K. Applications of case study research (2012), Thousand Oakas (ca), sage publication.

Webographie :

<http://lecourrier-dalgerie.com> Inès (consulté le 10-04-2019)

www.eenwaca.org/panaf/RQ/fr/definition.php. (Méthode qualitative. Consulté le 28-03-2019)

<http://www.andi.dz/index.php/fr/missions-de-l-andi> (consulté le 22-04-2019)

www.ansej.org.dz (consulté le 23-04-2019)

www.pepeniere-entreprises-oran.dz (consulté le 23-04-2019)

www.centrefacilitationoran.jimdo.com (consulté le 25-04-2019)

Loi n° 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438 correspondant au 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise.

DECRET exécutif N° 03-79. Du 24 dhou el hidja 1423 correspondant 25 février 2003 détermine la nature juridique des centres de facilitations de la petite et moyenne entreprise.

DECRET exécutif N° 03-78. du 24 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 25 février 2003 portant statut-type des pépinières d'entreprises.

DECRET exécutif N° 96-296 du 24 Rabie ethani 1417 correspondant au 08 septembre 1996 portant la création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes.

ANNEXE A-GUIDE D'ENTRETIEN

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE MANAGEMENT
ENSM. Pôle Universitaire de KOLÉA**



MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Master Entrepreneuriat et management de projet.

Guide d'entretien

Dans le cadre d'élaboration d'une mémoire de fin d'étude et sous le thème, étude comparative du rôle des dispositifs institutionnels d'aide à la création d'entreprise, nous avons sollicité votre institution pour évaluer son l'efficacité en matière d'aide à la création d'entreprise, donc nous avons quelque questions à vous poser pour pouvoir proposer des recommandations.

1. Quelles sont vos missions ?
2. Quelles sont vos objectifs et vos attentes dans le futur ?
3. Selon vous, quel est l'importance de ce dispositif ?
4. Quel est La valeur ajoutée à l'économie nationale avec ces institutions ?
5. Comment vous accompagner les porteurs de projets ?
6. Quelles sont les résultats que vous avez obtenez ?
7. Quel est la relation entre les dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie ?
8. Comment vous évaluez l'accompagnement au niveau de votre organisme ?
9. Comment vous évaluez l'orientation au niveau de votre organisme ?
10. Comment vous évaluez la formation au niveau de votre organisme ?
11. Comment vous évaluez l'hébergement au niveau de votre organisme ?
12. Comment vous évaluez le financement au niveau de votre organisme ?